

# LA PARTICIPATION ÉTUDIANTE AUX ACTIVITÉS PARASCOLAIRES ET AUX INSTANCES DES COLLÈGES

Rapport de recherche

CHARLES LAROCHELLE

E37C54  
E88/9  
1985  
QCSE

 Québec 

Collection  
Études et  
réflexions  
sur l'enseignement  
collégial  
1984-1985



9



Liv. 1369

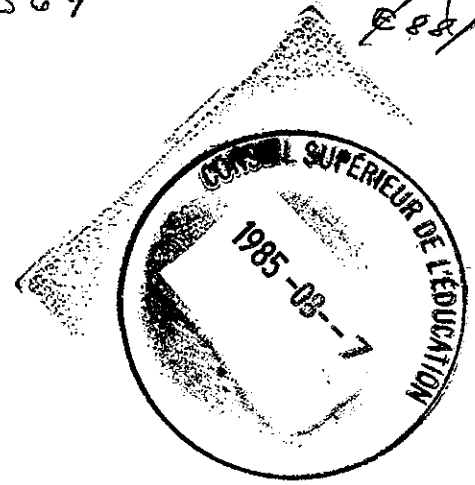
E37 C54  
E88/1371

E37 C54

E88/9

1985

QCSE



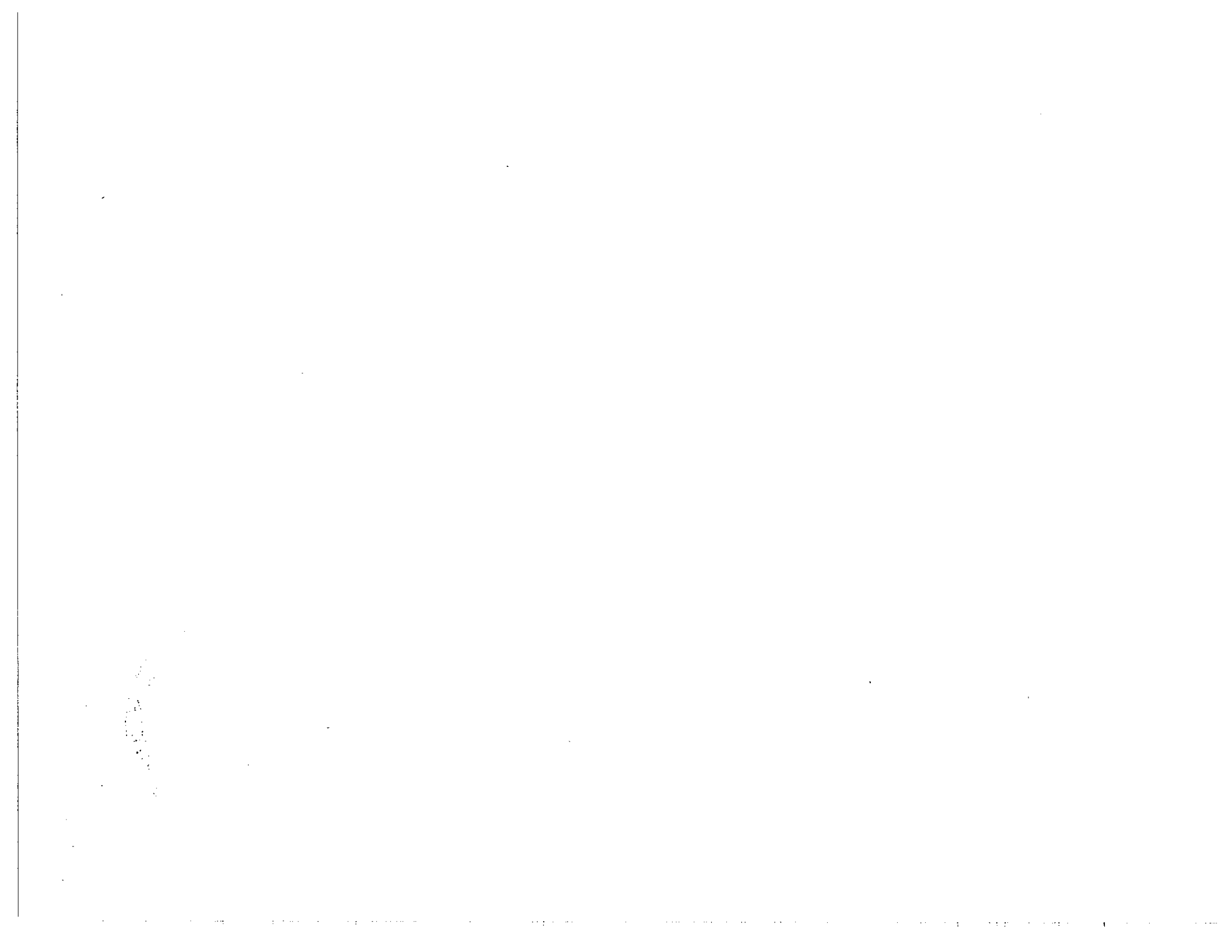
LA PARTICIPATION ETUDIANTE AUX  
ACTIVITES PARASCOLAIRES ET AUX  
INSTANCES DES COLLEGES

Rapport de recherche

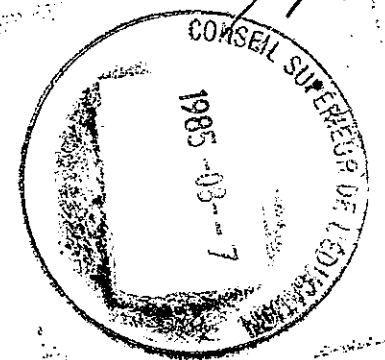
Conseil des collèges

Le 15 février 1985

Charles Larochelle



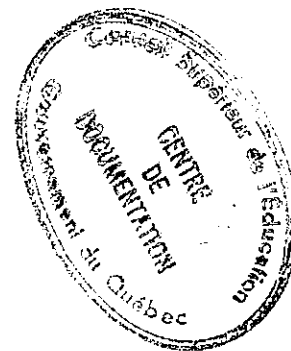
E3/C54  
E264/571

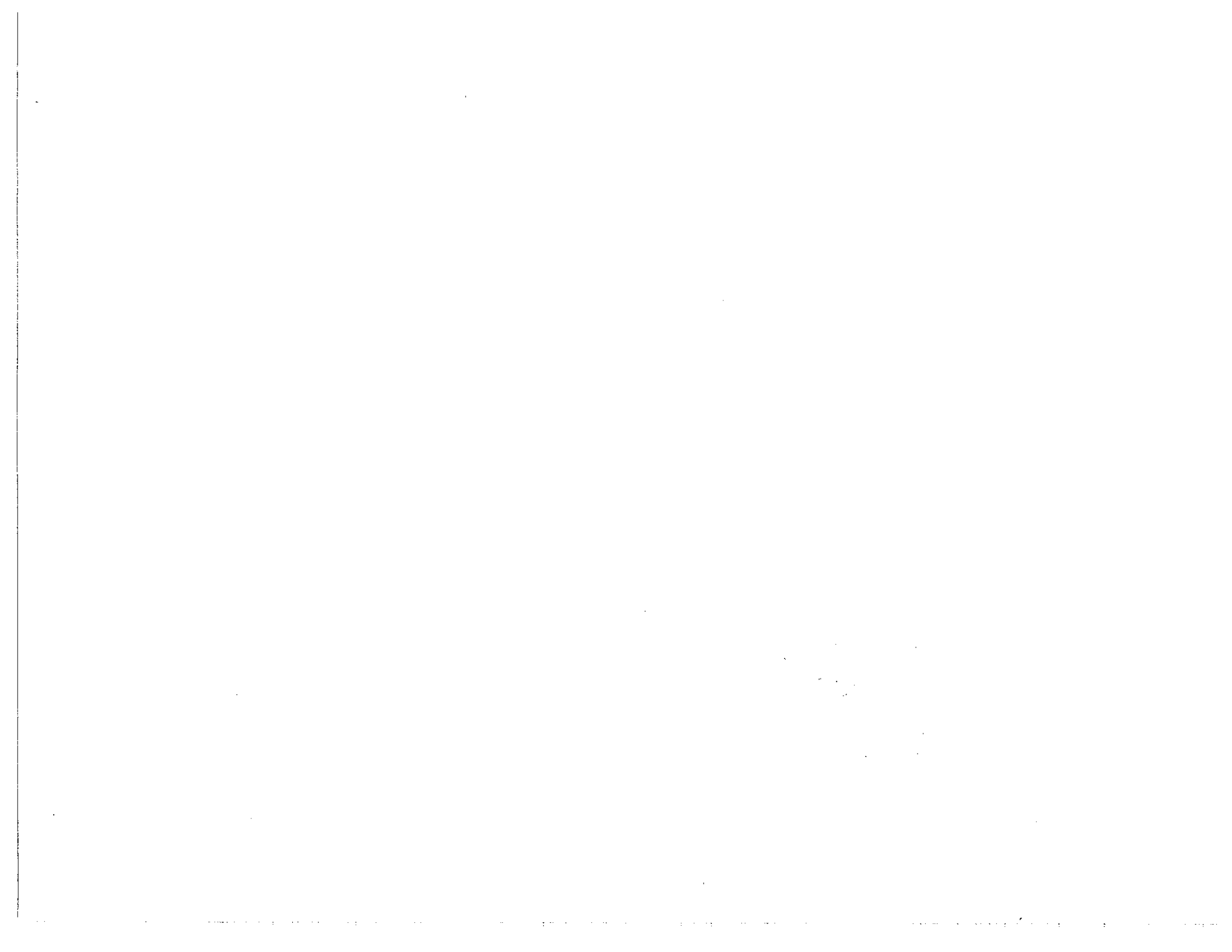


### AVERTISSEMENT

Le document que le Conseil des collèges présente aujourd'hui est un rapport de recherche et les conclusions qu'il renferme sont celles de l'auteur. Une de ces conclusions prend la forme d'une recommandation à l'intention du Conseil lui-même. Ce dernier disposera éventuellement de cette recommandation dans le cadre d'un avis qu'il adressera alors au Ministre de l'Enseignement supérieur, de la Science et de la Technologie.

Lucien Lelièvre  
Secrétaire du Conseil des collèges





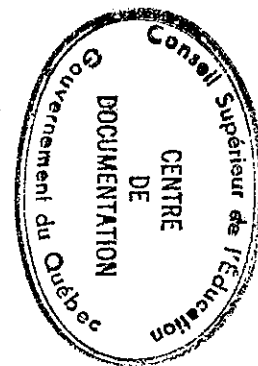
E3 C5  
E88/1371



REMERCIEMENTS

Cette recherche a été rendue possible grâce à la collaboration de plusieurs personnes. L'auteur remercie ainsi les participants et participantes aux divers ateliers de discussion, les associations étudiantes qui ont bien voulu compléter le questionnaire qui leur a été acheminé, de même que les étudiants et étudiantes membres de conseils d'administration ou de commissions pédagogiques ayant participé à notre enquête.

Merci également à madame Pierrette Gagnon qui a dactylographié ce rapport.





F3 054  
E88/L371

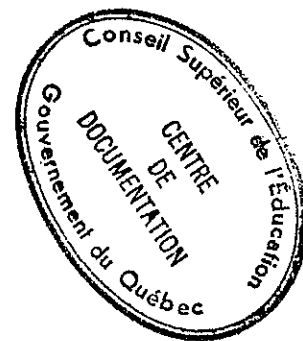


TABLE DES MATIERES

	Pages
INTRODUCTION .....	1
PREMIERE PARTIE - <u>QUELQUES ELEMENTS DE REFLEXION SUR</u> <u>L'ENGAGEMENT DES JEUNES</u> .....	5
DEUXIEME PARTIE - <u>LA PARTICIPATION ETUDIANTE DANS</u> <u>LE PARASCOLAIRE</u> .....	17
1. Définition des termes .....	19
2. Une réalité complexe .....	21
a) Le problème de la participation .....	22
b) Diversité et multiplicité des lieux et formes de participation .....	24
3. Des obstacles à la participation .....	28
4. Quelques conditions favorables .....	33
a) Considérations diverses .....	33
b) Reconnaissance de la participation étudiante .....	35
i. Pourquoi l'accréditation? .....	37
ii. Situation dans les collèges .....	39
iii. Positions étudiantes .....	42

	Pages
TROISIEME PARTIE - <u>LA PARTICIPATION ETUDIANTE AUX</u> <u>INSTANCES DES COLLEGES</u> .....	45
1. Etat de la situation .....	47
a) Cueillette des données .....	47
b) Le Conseil d'administration .....	48
i. Collèges publics .....	48
ii. Collèges privés .....	49
c) La commission pédagogique .....	50
i. Collèges publics .....	50
ii. Collèges privés .....	52
d) Les assemblées départementales .....	52
c) Les services aux étudiants .....	53
Synthèse .....	55
2. Les étudiants dans les instances .....	57
a) Cueillette des données .....	57
b) Les représentants étudiants: quelques traits .....	59
c) Recrutement, tâche et rapports avec l'association étudiante .....	62
d) Attitudes et satisfaction à l'égard de la participation .....	65
i. Vécu personnel des membres étudiants .	66
ii. Impact et utilité de la partici- pation .....	68
iii. Rapports avec les autres membres .....	71
iv. Conditions de la participation .....	73
Synthèse .....	74

	Pages
3. Les revendications étudiantes .....	77
CONCLUSION .....	83
BIBLIOGRAPHIE .....	89
ANNEXE I Listes des collèges .....	i
ANNEXE II: Questionnaire envoyé aux associations étudiantes .....	iv
ANNEXE III: Questionnaire envoyé aux membres étudiants .....	xiv



## INTRODUCTION

Ce rapport de recherche porte sur la participation des étudiants de niveau collégial aux activités parascolaires. Il s'inscrit à ce titre dans le cadre de la démarche entreprise par le Conseil des collèges quant à l'analyse de la condition étudiante.

La participation étudiante est un sujet particulièrement vaste que nous avons nécessairement dû circonscrire pour les fins de cette étude. Nous avons choisi de l'appréhender sous l'angle des obstacles et des conditions de la participation aux activités parascolaires d'une part, et d'autre part de porter une attention spéciale à l'un des lieux d'exercice de cette participation, soit les instances ou structures des collèges. Par ailleurs, la question de la participation étudiante nous paraît d'abord devoir être inscrite dans une problématique plus large quant à l'engagement de la jeunesse.

Depuis quelques années déjà, plusieurs "observateurs" formulent un diagnostic d'apathie, de repli sur soi, de démobilitation chez les étudiants et les jeunes en général. On les dit individualistes, conservateurs dans leurs valeurs, cyniques à l'égard des pouvoirs. On s'interroge, en ne se gardant pas toujours de verser dans la

nostalgie ou le moralisme, sur leur peu d'intérêt pour la chose politique en général; on constate leur quasi-absence comme force sociale organisée, et le manque de cohésion du mouvement étudiant. Nous nous penchons dans un premier temps sur ce phénomène, en apportant les nuances qui s'imposent et en le replaçant dans une conjoncture plus large. Notre réflexion s'alimente aux divers écrits ou études qui ont proliféré sur le sujet.

La participation étudiante aux activités parascolaires est plus spécifiquement abordée dans la deuxième partie. Après avoir fait ressortir qu'il s'agit d'une réalité complexe donnant lieu à des évaluations contradictoires, nous nous arrêtons à l'examen des obstacles à cette participation, qu'ils prennent leur source dans le système d'éducation, à l'intérieur même des collèges ou dans le vécu des étudiants. Nous tentons ensuite d'identifier quelques conditions susceptibles de promouvoir la participation étudiante, en nous attardant aux modalités de reconnaissance de cette participation et notamment l'accréditation des activités parascolaires. Au-delà des études sur l'un ou l'autre des aspects examinés, nous nous sommes inspirés pour cette partie du contenu des ateliers de discussion qui ont réuni au printemps et à l'automne 1984 une cinquantaine d'étudiantes et d'étudiants de divers collèges.

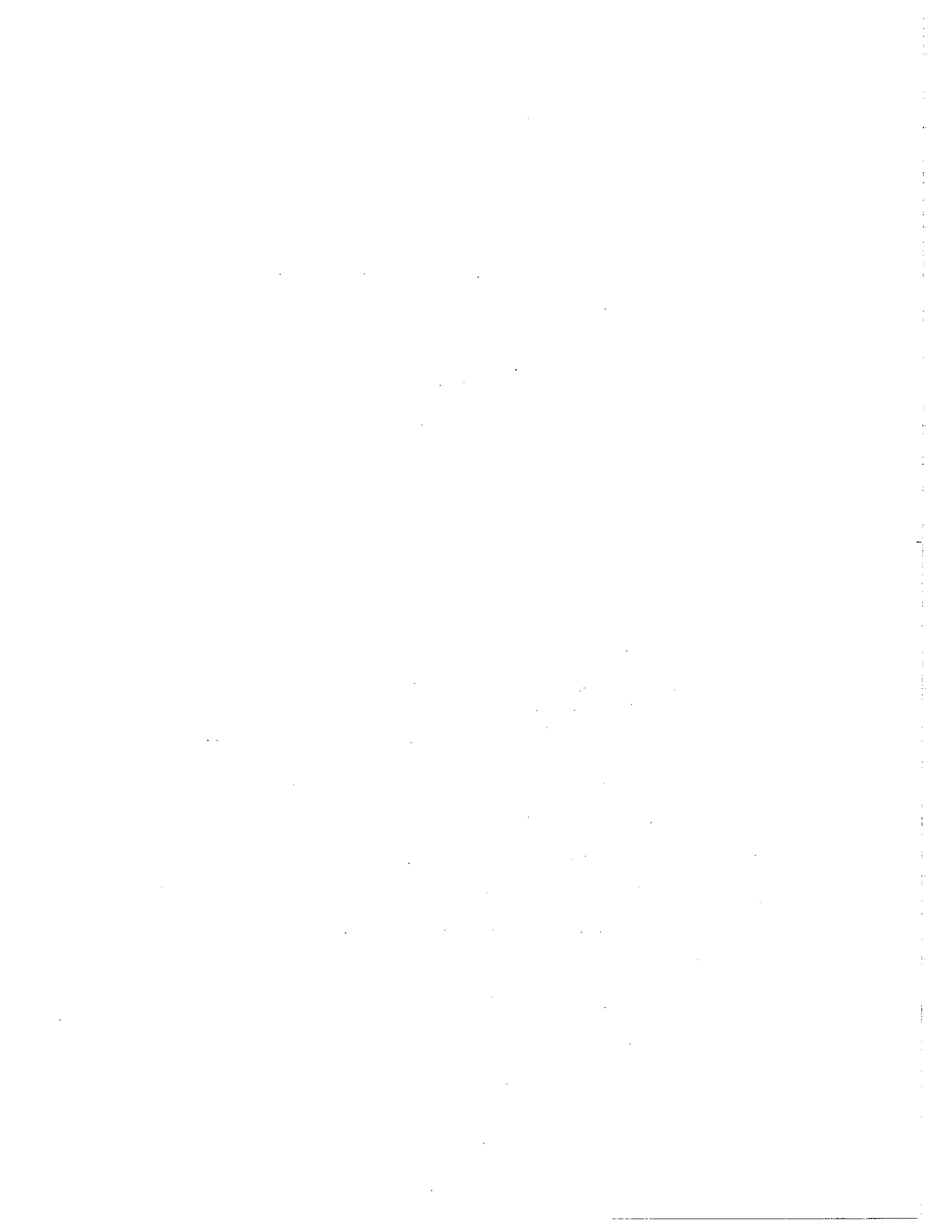
La troisième partie est consacrée à l'étude de la participation étudiante dans les instances du collège. Le choix d'un tel champ, plus restreint, n'est pas étranger aux préoccupations du Conseil des collèges au chapitre du partage interne du pouvoir et de la gestion participative. On y retrouvera la présentation et l'analyse des résultats de deux questionnaires. Nous brossons d'abord un tableau de la situation prévalant quant à la présence étudiante à quatre niveaux de décisions dans les institutions collégiales: conseil d'administration, commission pédagogique, assemblée départementale et services aux étudiants. Après avoir dégagé un rapide portrait des étudiants siégeant au sein des deux premières de ces instances (conseil d'administration et commission pédagogique), nous mesurons leur satisfaction à l'égard de diverses facettes de leur expérience de participation. Nous examinons enfin les revendications étudiantes en matière de participation aux structures institutionnelles.

Nous nous permettrons de porter à l'attention du Conseil, en guise de conclusion, quelques éléments pouvant faire l'objet de réflexions plus poussées ou d'éventuelles prises de position en matière de participation étudiante.



PREMIERE PARTIE

QUELQUES ELEMENTS DE REFLEXION SUR  
L'ENGAGEMENT DES JEUNES



Les écrits - articles de journaux et revues, rapports d'enquêtes, etc. - ayant abordé sous un angle ou l'autre la question de l'engagement des jeunes au cours des dernières années sont légion. On s'entend généralement pour clamer, parfois dénoncer, l'apolitisme, l'individualisme dont ils font preuve. Mais la réalité n'est peut-être pas si simple. Tentons de cerner de plus près ce phénomène et de dégager quelques voies d'explication.

Il ressort d'abord de façon assez évidente que la jeunesse a connu un refroidissement du point de vue de son engagement socio-politique. Elle n'est plus parcourue en même temps qu'instigatrice d'un vaste mouvement de critique et de contestation de l'ordre établi, dans ses fondements culturels, sociaux, économiques, comme ce fut le cas au cours des années 60. A cette époque, "on avait nettement l'impression que la jeunesse était sur le point d'émerger comme sous-ensemble social spécifique et cohérent jouissant non seulement d'un pouvoir considérable mais aussi d'une large mesure d'autonomie"<sup>(1)</sup>. Cette impression eût tôt fait de se dissiper à l'aube de la décennie suivante. La jeunesse est loin de constituer une catégorie sociale homogène, et ne réussit plus à s'ériger au rang de

---

1. Antoine Baby, "Comme si la jeunesse n'existait plus". Magazine CEQ, automne 1982, p. 25.

force organisée et puissante. Il est significatif qu'on ne parle plus de la jeunesse mais des jeunes.

Certaines études ont conclu à l'ignorance des jeunes dans le domaine politique, au peu d'intérêt voire à l'indifférence manifestée par la grande majorité à l'égard de l'activité politique<sup>(1)</sup>. On constate une démobilisation à l'égard des grandes causes, des projets collectifs. D'autres sons de cloche incitent cependant à porter un jugement plus nuancé sur l'apolitisme des jeunes. Par exemple, la participation assez active au débat référendaire ou encore l'organisation du Sommet québécois de la jeunesse ont montré que l'image d'insensibilité à l'environnement socio-politique ne saurait être exacte.

Depuis le référendum, le projet nationaliste a cependant perdu de son caractère mobilisateur chez les jeunes comme chez les autres. On ne croit plus guère non plus aux "grands soirs", aux changements radicaux, aux révolutions dont émergeront de nouveaux rapports entre les individus, un monde meilleur. Les résultats pour le moins mitigés de certaines expériences historiques laissent un arrière-goût amer. Les modèles auxquels se référaient les générations précédentes ont perdu de leurs plumes. En fait, le désabusement politique est tout autant celui de bon nombre d'adultes que des jeunes.

---

1. Voir Suzanne Dumais et al. Une génération silencieusement lucide? pp.27-33.

Par ailleurs, les auteurs de l'étude de Sorecom sur Les valeurs des jeunes de 16 à 20 ans en viennent à la conclusion que "les jeunes par réalisme et par un désir de se protéger ressentent le besoin de limiter leur monde d'intervention, d'interaction au territoire où ils exercent un contrôle c'est-à-dire là où ils peuvent observer, connaître, comprendre et agir"<sup>(1)</sup>. ... "Ils semblent avoir choisi comme lieu privilégié d'intervention là où ils vivent leurs interactions personnelles"<sup>(2)</sup>.

"Si persistent et se déploient des formes d'engagement, c'est d'abord au niveau de luttes partielles, autour de problèmes circonstanciels ou limités. Cette volonté de s'impliquer sur des questions qui les concernent directement, où ils peuvent avoir leur mot à dire, découlerait en partie de l'impuissance ressentie devant la complexité du réel"<sup>(3)</sup>.

On attend de l'engagement des répercussions concrètes, dans son quotidien. S'il y a repli sur soi, c'est aussi pour transformer les rapports avec son entourage, améliorer ses conditions de vie. Plutôt

---

1. SORECOM, Les valeurs des jeunes de 16 à 20 ans, Ministère de l'Éducation, p. 114.

2. Ibid, p. 116.

3. Gérard Rochais in, Association québécoise de pédagogie collégiale, L'étudiant de cégep, pp. 145-146.

que de changer le monde, on tente plus modestement de "changer sa vie". Cela peut à l'occasion prendre la forme de mouvements collectifs, souvent ponctuels mais qui témoignent d'une capacité d'intervention. L'action des jeunes assistés sociaux en fournit un exemple. Par ailleurs, au-delà des organisations qui leur sont spécifiques, on compte un certain nombre de jeunes dans les rangs des mouvements féministe, pacifiste, écologiste. Il y a là une minorité agissante mais elle est moins portée à emprunter les canaux plus traditionnels que sont les partis politiques.

Pour expliquer le repli des jeunes dans leur univers, leur peu d'intérêt à l'égard du politique, plusieurs facteurs sont invoqués. Le phénomène doit d'abord être mis en rapport avec la conjoncture économique dans laquelle sont plongées les sociétés occidentales, dont le Québec, depuis quelques années. Les dures répercussions de la crise sur les conditions des jeunes sont bien connues, notamment le chômage qui atteint des niveaux records. Pour plusieurs, la première préoccupation en est une de survie: c'est la hantise de se trouver un emploi. L'insécurité matérielle, la précarité des aspirations professionnelles incitent davantage à la recherche de solutions individuelles qu'à l'engagement désintéressé dans de grandes causes.

Les difficultés rencontrées par les organisations étudiantes ne sont pas étrangères à la conjoncture de crise. Alors que la croissance et la prospérité des années 60, en atténuant les facteurs de division au sein de la jeunesse étudiante, lui avaient permis de se manifester comme sous-ensemble social spécifique et aux minorités actives progressistes, axées sur la critique et la contestation, d'y exercer un rôle prépondérant, la conjoncture actuelle fait resurgir les contradictions présentes dans le milieu étudiant, et contribue, par l'incertitude qu'elle génère, à détourner les étudiants de leur appartenance de groupe, empêchant leurs organisations d'atteindre la cohésion nécessaire à la poursuite d'objectifs dont la définition est elle-même sujette à de profonds tiraillements.

Selon le sociologue Antoine Baby, la conjoncture de crise provoquerait ainsi "l'éclatement du mouvement étudiant comme force politique et le retrait vers des intérêts de classes de destination d'autant plus liés au "statu quo" social, politique et économique que l'avenir des jeunes instruits en tant que futurs agents et intermédiaires de la bourgeoisie devient de plus en plus problématique et incertain"<sup>(1)</sup>.

Pour Jacques Lazure, la désaffection vis-à-vis du politique s'explique d'une part par le fait que le pouvoir politique québécois ne se

---

1. Antoine Baby, op. cit. p. 27.

préoccupe pas vraiment du sort des jeunes Québécois et ne favorise pas leur présence active et leur engagement dans la société. Il invoque à ce titre l'échec du système scolaire, surtout au niveau secondaire - milieu essentiellement hiérarchique et autoritaire -, dans ses objectifs d'apprentissage des jeunes à l'autonomie et à la responsabilité; ce système qui définit le jeune comme "un être essentiellement en transit, n'ayant d'autre fonction dans la société que celle de se préparer par ses études à devenir un adulte et un citoyen à part entière"<sup>(1)</sup>. Les jeunes sont considérés comme des êtres à encadrer, confinés dans l'antichambre de la société. Il y a aussi absence de politique globale et articulée du travail pour les jeunes, qui doivent se contenter de mesures ponctuelles, de caractère partiel ou temporaire.

Plus fondamentalement, la jeunesse se détourne de la chose politique en conséquence de son statut social d'aliénation fait d'isolement et d'absence de pouvoir, et de sa sous-culture propre caractérisée par la prédominance de l'imaginaire, du non-rationnel et qui la pousse à bien des égards dans une direction opposée à celle de la culture adulte.

---

1: Jacques Lazure, "Politique et jeunes. Deux mondes qui s'ignorent", Critère, printemps 1983, p. 45.

On comprend mieux dès lors pourquoi les jeunes se détachent de plus en plus du et de la politique, pourquoi ils s'y montrent indifférents, réfractaires ou hostiles. Déjà, avec un statut social si dépourvu de signification et de pouvoir, si fracturé, émietté et isolé, les jeunes ne peuvent pas s'engager efficacement dans l'activité politique, entrer en compétition loyale ou même simplement en "co-partnership" éclairé et vigoureux avec le pouvoir politique. Le pourraient-ils d'ailleurs, qu'ils n'en auraient pas le goût, vu justement que leur culture les amène de plus en plus hors du champ politique, dans des zones qui leur sont spécialement propres et réservées, où ils sont intéressés à sentir, imaginer, penser, créer, parler et chanter autre chose que du politique, qui est un "jeu d'adultes" où ces derniers se prennent trop au sérieux et où ils sont en mal de pouvoir, de hiérarchie et de domination.<sup>(1)</sup>

Si l'on revient au cas spécifique de la jeunesse étudiante, la très forte progression des effectifs des institutions d'enseignement, à l'université comme au niveau collégial, a pour corollaire une hétérogénéité qui rend nécessairement plus fragiles les possibilités de regroupements. Le caractère transitoire et rapide du passage au collégial n'est pas non plus propice au développement d'un sentiment d'appartenance et d'une véritable cohésion au sein du milieu étudiant. Il peut expliquer au moins en partie les problèmes de continuité et de participation rencontrés par les associations

---

1. Ibid, p. 58.

étudiantes. Aussi, l'éclatement de la condition étudiante, marqué par la croissance du nombre d'étudiants qui travaillent ou fréquentent le collège (et l'université) à temps partiel, mine les possibilités d'action collective.

On a néanmoins enregistré un certain nombre de mobilisations étudiantes importantes depuis une dizaine d'années. Les actions des organisations étudiantes se situent essentiellement sur une base de luttes revendicatives qui concernent généralement les intérêts immédiats, les conditions d'existence et d'étude de leurs membres: prêts et bourses, hausse des frais de scolarité ou de subsistance (résidences, cafétéria), construction de nouveaux campus, coupures budgétaires... Au niveau universitaire, la sélection académique et l'orientation des programmes ont aussi donné lieu à des conflits importants. Le nombre peu élevé de militants actifs sur une base régulière n'empêche donc pas la resurgence de mouvements ponctuels par lesquels les étudiants expriment leur volonté de se faire entendre, d'obtenir des améliorations à leurs conditions ou de contrer des projets ou mesures jugés contraires à leurs intérêts.

Par ailleurs, il faut convenir que la participation aux associations étudiantes n'a jamais été le fait de la majorité des étudiants. Ainsi, à la fin des années 60, aux plus belles heures du syndicalisme

étudiant, une crise de représentativité frappe l'A.G.E.U.M. (Association générale des étudiants de l'Université de Montréal) et l'U.G.E.Q. (Union générale des étudiants du Québec). Les leaders étudiants ont l'impression d'être coupés de leurs membres dont la mobilisation est loin d'être toujours massive. On cherche à se rapprocher de la masse des étudiants et de leurs préoccupations premières, notamment en matière de pédagogie.

Il est par contre indéniable que le mouvement étudiant a joué à cette époque un rôle important en s'impliquant activement dans les débats et luttes menées autour d'enjeux sociaux et politiques. Les associations étudiantes de la "seconde génération" ont pour leur part peu débordé du champ des questions étudiantes, tout au moins en termes d'interventions significatives. Si, comme nous l'avons souligné, la conjoncture économique n'est pas étrangère à ce phénomène, il faut aussi considérer les transformations de la conjoncture politique. La Révolution tranquille avait favorisé l'émergence du mouvement étudiant comme acteur impliqué dans le processus de réformes mis en branle par le gouvernement. Lorsque les associations étudiantes se sont reconstituées et regroupées, à partir de 1974-75, c'était plutôt dans une optique de défense face à l'Etat, considéré comme un adversaire, et aux administrations locales. L'élection du Parti québécois en 1976 n'a pas modifié sensiblement la

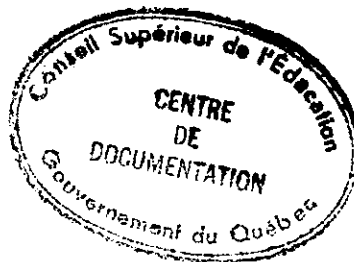
situation. Sa venue au pouvoir n'a pas servi, en dépit de l'appui dont il bénéficiait de la part des étudiants, de catalyseur à l'intervention de leurs organisations sur la scène politique, si ce n'est cette fois pour contester l'inaction ou les orientations gouvernementales dans le domaine de l'éducation.

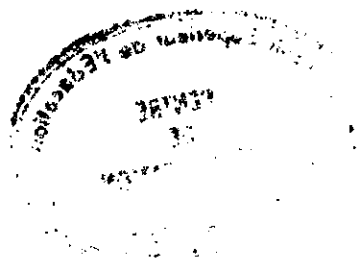
Les associations étudiantes ont traversé depuis le début des tentatives de restructuration au milieu des années 70 des moments difficiles: profondes luttes idéologiques et politiques alimentées entre autres par la présence dans leurs rangs de militants de groupes d'extrême-gauche, crise de crédibilité et faible implantation au sein de la population étudiante, création d'organisations rivales à l'échelle nationale. Le mouvement étudiant donne présentement l'image d'un mouvement morcelé, divisé, tent dans la définition de ses grandes orientations et revendications que sur l'ordre des moyens à mettre en oeuvre pour les défendre et la nature des rapports à entretenir avec le gouvernement. Le pluralisme du milieu étudiant a trouvé dans la rivalité de ses organisations représentatives une façon de s'exprimer.

E3 C54  
E88/2371

DEUXIEME PARTIE

LA PARTICIPATION ETUDIANTE DANS  
LE PARASCOLAIRE





## 1. DEFINITION DES TERMES

Pour éviter toute confusion ou ambiguïté, il est d'abord nécessaire de bien définir ce que nous entendons par activité parascolaire. Comme l'indique le préfixe "para", celle-ci se situe "à côté de" l'activité scolaire formelle, c'est-à-dire en marge des cours - et de ce qui s'y rattache - en tant qu'activités d'apprentissages encadrées et normalisées s'inscrivant à l'intérieur d'un programme d'étude défini. L'activité parascolaire poursuit aussi des objectifs d'apprentissage qui peuvent même dans certains cas correspondre à ceux d'un cours ou d'un programme; nous aurons d'ailleurs l'occasion de revenir sur cette question. Mais elle se distingue en ce qu'elle se fonde sur une adhésion libre et volontaire des étudiants, facultative quant à l'obtention du diplôme. Ajoutons que l'activité parascolaire prend directement place dans les cadres de l'institution ou, si elle se déroule à l'extérieur, trouve au moins sa source dans le collège.

Outre le fait qu'elle se déploie dans une gamme étendue de sphères d'activités, la participation étudiante connaît nécessairement des degrés variables d'intensité. Nous nous intéressons essentiellement aux formes actives de participation, c'est-à-dire celles qui impliquent une responsabilité des étudiants que ce soit au niveau de la définition, la planification, la gestion ou l'organisa-

tion des activités. Le fait d'assister par exemple à une joute d'improvisation entre des étudiants du collège ou à toutes autres manifestations (sportives, culturelles, récréatives...) ne peut être assimilée à une participation active.

## 2. UNE REALITE COMPLEXE

La participation étudiante aux activités parascolaires est une réalité difficile à cerner parce qu'elle englobe une grande diversité d'activités mais aussi par son caractère fluctuant.

L'ampleur de la participation, le dynamisme des organismes étudiants connaissent des hauts et des bas qui ne sont pas étrangers au caractère éminemment transitoire du séjour au collège. Plus largement et comme nous l'avons souligné dans la partie précédente, le contexte social, économique, politique dans lequel évoluent les étudiants a aussi des effets indéniables en termes d'engagement.

Par ailleurs, lorsqu'on tente d'appréhender le phénomène de la participation, on reste d'abord perplexe devant des perceptions en apparence contradictoires. D'un côté, il y a tout un discours sur l'apathie, le manque d'implication des étudiants au niveau parascolaire, formulé entre autres par les étudiants qui sont très actifs et qui ressentent un certain isolement face à la masse tranquille et silencieuse pour qui la fréquentation du cégep se limite aux salles de cours, laboratoires et bibliothèques. A l'appui de ce discours, divers sondages ou enquêtes nous disent que la participation demeure le fait d'une minorité et que bon nombre d'étudiants voient un problème dans leur propre manque de



les étudiants n'en formulent pas le besoin ou encore les considèrent comme un dû mais se lavent les mains de leur organisation?

Le malaise semble cependant déborder de la sphère des étudiants impliqués. Un sondage réalisé en 1979 auprès d'étudiants des cégeps de l'Est du Québec indique qu'ils estiment dans une proportion de 60% ne pas participer assez aux activités parascolaires<sup>(1)</sup>. Par ailleurs, selon un vaste sondage (plus de 8 500 répondants) réalisé à l'automne 1982, 64% des étudiants - 59% des garçons et 69% des filles - disent peu participer aux activités socio-culturelles ou sportives organisées par le collège<sup>(2)</sup>.

D'autres enquêtes ont tenté au cours des années 70 de mesurer le taux de participation à divers types d'activités parascolaires. Selon les données obtenues par Brais et Bielinski auprès d'un échantillon d'étudiants de sept cégeps en 1970<sup>(3)</sup>, la participation aux activités culturelles, sportives ou de loisir était alors le fait d'environ 60% d'entre eux, dont 15% sur une base régulière; le tiers disaient participer (souvent ou quelquefois) aux activités politiques étudiantes et le quart aux activités syndicales.

- 
1. Guy Hermann, "Les besoins d'aide manifestés par les étudiants des collèges de l'Est du Québec". Prospectives, décembre 1977. On enregistre la même proportion en 1980 chez les étudiants du cégep Ahuntsic. Marc Milette et al., Rapport sur les préoccupations et attentes des étudiants de 1ère année au Collège Ahuntsic, 1980.
  2. Gouvernement du Québec (Ministère de l'Éducation) en collaboration avec la Fédération des cégeps. Les besoins de santé des élèves du collégial. (Analyse globale), juin 1983, p. 39.
  3. Elizabeth Bielinski et Yves Brais, L'Étudiant de cégep  
Documents: Etudes et recherches 2-17, 2-20., 1971.

Un questionnaire complété par un échantillon représentant 76% de la population du Cégep François-Xavier Garneau en 1975<sup>(1)</sup> révèle que 6% des étudiants consacrent au moins une heure par semaine aux comités étudiants, 12% aux ateliers socio-culturels, 23% au sport intra-mural et 59% à des spectacles, films, pièces de théâtre.

L'absence de données plus récentes, obtenues avec des instruments de mesure semblables, ne permet pas de formuler d'appréciation sur une quelconque augmentation ou diminution de la participation. Ces quelques chiffres laissent néanmoins voir qu'il ne date pas d'aujourd'hui que les étudiants actifs sont une minorité dans le collège, et que la participation connaît des succès variables selon les lieux où elle s'exerce et la nature des organismes concernés.

b) Diversité et multiplicité des lieux et formes de participation

Le parascolaire englobe une gamme d'activités ou services de toutes sortes, de regroupements dont la composition et les buts, le degré de responsabilité étudiante et la nature des liens avec le collège varient considérablement. On retrouve ainsi des organisations totalement autonomes et contrôlées par les étudiants

---

1. Francine Landry, Les étudiants du Cégep F.-X. Garneau: enquête socio-économique et pédagogique, 1975.

tandis que d'autres activités sont plus ou moins encadrées par les collèges, notamment les services aux étudiants. On peut aussi faire la distinction entre les regroupements selon qu'ils sont de type représentatif, dans lesquels les étudiants s'unissent pour promouvoir leurs droits et intérêts (à l'échelle de la classe, de la concentration, du collège), ou de type pratique, où les membres se retrouvent plutôt pour faire une activité, vivre une expérience, réaliser un projet; ces deux catégories n'étant pas mutuellement exclusives<sup>(1)</sup>. De façon plus spécifique, ces regroupements peuvent assumer des fonctions d'animation (événements sociaux, activités culturelles et sportives), d'action socio-politique (comités tiers-monde, écologie...), de communication (radio, journal, comité d'information...), de services économiques (coopératives, café étudiant...), de gestion pédagogique (comité de griefs).

Si les regroupements étudiants sont variés, on peut aussi constater, à la lumière d'un inventaire dressé par la Fédération des cégeps à l'automne 1982<sup>(2)</sup>, qu'ils sont fort nombreux. Les réponses

- 
1. Léonce Boudreau et al. La vie associative des étudiants. Projet de réaction au document ministériel intitulé: Elèves, étudiants, étudiantes: présence active et responsable, p. 3.
  2. Fédération des cégeps, La vie associative des étudiants. Lieux et formes de regroupements et de participation des étudiants dans les cégeps. Décembre 1982.

fournies par 33 collèges, soit les trois quarts du réseau, permettent de dégager le portrait suivant. Tous les collèges ont une association étudiante, tandis que radios (28) et journaux (27) existent presque partout. On retrouve 21 coopératives et 16 cafés étudiants, une trentaine de regroupements à orientation sexuelle ou religieuse et une dizaine de groupes tournés vers les problèmes internationaux ou l'écologie. Il y a un foisonnement de comités qui s'occupent d'organiser des événements sociaux (25), des activités culturelles (une centaine) ou sportives (environ 50). On compte enfin une centaine de regroupements sur la base de la concentration, du département, de la classe, 13 qui s'occupent de questions pédagogiques à l'échelle du collège, et 10 comités de résidence<sup>(1)</sup>.

Le relevé s'attarde aussi à la distribution des activités selon qu'elles sont encadrées par les étudiants ou les collèges, et au degré de responsabilité étudiante dans les diverses catégories de regroupements. On en vient à la conclusion que les étudiants sont très responsables, c'est-à-dire qu'ils ont une influence réelle sur les décisions qui les concernent, et ce dans tous les domaines considérés.

---

1. Soulignons qu'il existe une autre importante forme de participation exclue celle-là de l'inventaire de la Fédération des cégeps: la participation statutaire aux instances du collège. Nous lui consacrons la troisième partie de ce rapport.

Les données qui précèdent témoignent du dynamisme et de la richesse de la vie étudiante dans les collèges. Les regroupements sont nombreux, les formes d'engagement et de participation variées. Au-delà de ce constat, il faut aller voir le nombre d'étudiants impliqués activement dans le fonctionnement de ces regroupements, l'organisation des activités. On en arrive alors à une évaluation plus modeste. La participation est assez large dans les domaines culturels et sportifs, elle l'est moins au niveau des organismes à vocation socio-politique. Les responsables des associations étudiantes ont souvent l'impression de faire bande à part, bien que celles-ci connaissent aussi des phases de mobilisation plus intense. En fait, si l'on retrouve dans les collèges un petit noyau d'étudiants très militants, souvent engagés à plusieurs niveaux, au côté d'une forte majorité qui joue un rôle plus passif, assistant à l'occasion à l'une ou l'autre des activités organisées, cela n'est guère différent de ce qui se passe ailleurs dans la société.

### 3. OBSTACLES A LA PARTICIPATION

Selon les opinions émises par les participants et participantes aux ateliers de discussion, les facteurs qui font obstacle à la participation étudiante dans le parascolaire peuvent être regroupés autour de quelques pôles.

Il y a d'abord le fonctionnement même du système d'éducation qui n'est pas particulièrement propice au développement de l'implication des individus. Dans la mesure où ce sont les résultats scolaires qui dictent le cheminement personnel, prenant pour certains un caractère obsessionnel, il n'est pas étonnant de constater un fort individualisme, un climat de compétition qui en détourne plusieurs d'activités moins immédiatement "rentables". Par ailleurs, on reproche à l'école de ne pas suffisamment cultiver l'apprentissage de l'autonomie, la faculté d'initiative, le sens des responsabilités. Les polyvalentes sont particulièrement critiquées à cet égard. L'encadrement y est très strict, les allées et venues contrôlées, les étudiants peuvent difficilement s'affirmer et se faire entendre. La liberté nouvellement conquise à l'arrivée au cégep est difficile à assumer.

Il est souvent fait état d'un problème de transition, de l'adaptation laborieuse de l'étudiant à un nouvel univers avec ses

règles, ses codes, ses exigences. L'élève pénètre au cégep dans un environnement scolaire qui marque une rupture importante avec le secondaire, et il lui faut du temps pour s'y retrouver, s'y acclimater. Dans ce contexte, l'implication parascolaire ne constitue pas une priorité sauf pour ceux qui vont y chercher un mécanisme d'intégration. C'est vraiment à compter de la deuxième année que les étudiants peuvent se sentir à l'aise dans le cégep, et on constate que c'est surtout là, en collège II et III, que se recrutent les membres des divers comités. Mais pour ceux-ci l'heure du départ approche...

Le collège ne marque cependant pas une rupture avec les niveaux antérieurs quant à la valorisation accordée encore à peu près exclusivement à la performance scolaire. Les gagnants de la course aux notes, les champions de la cote Z, accéderont à l'université dans la discipline voulue. Plusieurs étudiants ne viennent au cégep que pour les cours et veulent en sortir au plus vite. Le collège constitue un lieu de passage, de transit vers autre chose. Ce caractère transitoire est peu propice au développement d'un sentiment d'appartenance au collège, lui-même préalable à l'implication dans la vie étudiante.

L'attitude des professeurs à l'égard de la participation est l'objet d'opinions nuancées: s'ils ne dressent pas pour la plupart

d'obstacles à la participation, cela ne signifie pas qu'ils incitent les étudiants à s'impliquer. Les jeunes seraient plus ouverts, compréhensifs en cette matière. Il existe cependant un manque flagrant de ponts entre les activités académiques et parascolaires, une forte compartimentation des rôles entre les professeurs et les animateurs. Chacun se cantonne dans la sphère d'activités qui lui est assignée: aux uns d'enseigner, aux autres de s'occuper de la vie étudiante. Ce cloisonnement entrave l'intégration de diverses formes d'apprentissages pourtant complémentaires pour le plein épanouissement de l'individu.

Globalement, l'engagement étudiant, la participation aux activités parascolaires souffriraient d'un défaut de reconnaissance à l'intérieur du collège; un défaut de reconnaissance dont témoignent entre autres la place accordée aux étudiants dans les instances du collège, le peu de pouvoir qu'il leur est permis d'exercer, l'attitude manifestée à l'égard de leurs revendications. Les responsables administratifs sont parfois accusés de freiner la participation, de mettre des bois dans les roues de l'association étudiante.

A un niveau différent, le manque de temps est un autre argument souvent invoqué à l'appui de la faible implication de la majorité des étudiants en dehors de leurs activités scolaires. Il n'est

pas facile d'en mesurer la portée, la signification réelle.

Car tous ne sont pas aussi habiles et productifs dans la gestion et l'organisation de leur temps; et il est rare qu'on n'en trouve pas un peu pour des activités qui nous tiennent à coeur. La disponibilité devient donc aussi affaire de priorité.

Malgré cela, il est indéniable que bon nombre d'étudiants, particulièrement dans l'enseignement professionnel et les concentrations scientifiques au général, connaissent des horaires très chargés. Dans les enquêtes rapportées plus haut, 68% des étudiants du collège Ahuntsic<sup>(1)</sup> et 58% de ceux des collèges de l'Est du Québec<sup>(2)</sup> exprimaient leur accord avec l'énoncé: " Mes cours me laissent peu de temps pour participer à d'autres activités".

Les ateliers ont donné lieu à l'expression d'avis assez partagés sur cette question. On admet que le manque de temps peut constituer pour certains une entrave à la participation, alors que le fait d'avoir un horaire de cours très chargé n'empêche pas d'autres de s'impliquer très activement. Il n'y aurait pas de lien évident entre la spécialisation ou concentration et le degré de participation.

---

1. Marc Millette et al. op. cit.

2. Guy Hermann, op. cit.

La confection de la grille horaire soulève d'autres questions. Certains collèges ont tendance à gruger sur les périodes libres communes. A divers endroits, l'augmentation des clientèles et la rationalisation de l'utilisation des locaux ont conduit à la mise en place d'un horaire continu. L'absence ou le nombre restreint de périodes pendant lesquelles les étudiants peuvent se regrouper autour d'activités parascolaires communes n'est pas sans conséquences.

Toujours au chapitre du temps disponible, on ne saurait faire abstraction du fait qu'environ le tiers des étudiants fréquentant le cégep occupent aussi un emploi à temps partiel, ce qui peut constituer une entrave à la participation. On ne dispose cependant pas de données qui permettraient de vérifier la relation entre ces deux variables.

Dans un autre ordre d'idées, certains participants aux ateliers ont abordé la question des relations entre les responsables des associations étudiantes et la population étudiante dans son ensemble, de la communication qui se ferait parfois à sens unique. Les étudiants sont invités à participer à des comités ou des activités sans que l'on sache ou vérifie si cela répond à des besoins réels. Le caractère plutôt aride de certains sujets comme le budget de l'association de même que la tendance à la "procédurite" font en sorte qu'il n'est pas facile d'intéresser les étudiants à assister aux assemblées générales.

#### 4. QUELQUES CONDITIONS FAVORABLES

Il n'y a bien entendu pas de recettes toute faites pour garantir un taux élevé de participation étudiante aux activités parascolaires. On peut d'ailleurs penser, pour des raisons qui tiennent tant aux intérêts des étudiants, à des contraintes extra-scolaires qu'au processus de socialisation dont ils sont le produit, que l'engagement actif ne sera jamais le fait de tous. Mais comme nous l'avons vu, il existe des entraves à la participation qui peuvent être levées. Il s'agit de s'interroger sur un certain nombre de conditions pouvant concourir à la création d'un environnement propice à l'exercice de la participation.

##### a) Considérations diverses

Du point de vue d'abord des activités de l'association étudiante, il y a la nécessité d'une bonne communication entre les étudiants et leurs représentants; l'information transmise par l'association doit l'être de façon soutenue et originale, utilisant tous les canaux qui s'offrent. Ces remarques s'appliquent tout autant aux services aux étudiants.

Nous avons fait allusion à la confection de la grille-horaire et à l'absence ou l'existence parfois précaire de périodes libres

communes. L'aménagement de telles périodes, pendant l'heure du dîner ou un après-midi par semaine, devrait aller de soi dans la mesure où elle permet aux étudiants de se regrouper sans qu'interfèrent les activités académiques, que ce soit pour la participation à des activités culturelles, conférences, la tenue d'assemblées générales, de réunions de comités. Cela devrait être considéré comme un droit, corollaire au droit d'association. Soulignons que les étudiants qui s'impliquent dans l'association ou les instances du collège peuvent à quelques endroits bénéficier d'arrangements particuliers, de modifications à leur horaire afin qu'ils puissent se rencontrer, assister aux réunions.

Le décloisonnement des activités parascolaires et académiques, la décompartmentation des fonctions des professeurs et animateurs constituent une voie à explorer. Il y a là de fécondes possibilités d'échanges, d'enrichissement réciproque. On n'a qu'à penser à la présentation en dehors de la classe des travaux menés dans le cadre des cours ou à la réalisation de projets permettant d'atteindre d'une façon différente les objectifs d'un cours ou d'un programme. Comme nous le verrons plus loin, certains cégeps ont réalisé des expériences particulièrement intéressantes à ce chapitre .

La participation aux activités parascolaires répond chez les étudiants à une variété de besoins particuliers, de motivations individuelles. On ne peut nier qu'intervient aussi de façon plus ou moins accentuée toute la dimension de la valorisation dont la participation est l'objet de la part du milieu environnant. Cette valorisation est d'abord fonction d'un climat général, et des attitudes des divers intervenants du collège, administrateurs et professeurs, en ce qui concerne la vie étudiante. Autant que les animateurs, ils ont un rôle important à jouer pour stimuler l'implication des étudiants, en faisant montre d'ouverture, de respect et de confiance à leur égard. En poussant l'idée plus loin, la valorisation de la participation peut revêtir la forme d'une reconnaissance explicite, officielle.

b) La reconnaissance de la participation étudiante

Les modalités d'une telle reconnaissance sont variées. Il y a d'abord la délivrance d'attestations de participation par les services aux étudiants ou le collège. Cela se fait déjà à plusieurs endroits de façon plus ou moins institutionnalisée ou formalisée, allant de l'octroi après évaluation d'une fiche parascolaire ou d'un certificat à la remise d'attestation sur demande. L'étudiant peut ensuite joindre cette attestation à son dossier scolaire ou à son curriculum vitae lors de démarches d'emploi. Au moins

une dizaine d'institutions ont élaboré des politiques d'attestation (1).

Une autre forme de reconnaissance de la participation réside dans l'accréditation des activités parascolaires. Si celle-ci demeure somme toute peu répandue dans le réseau des institutions collégiales, elle ne constitue pas une nouvelle préoccupation. Elle a fait l'objet de discussions plus ou moins poussées dans plusieurs collèges au début des années 70<sup>(2)</sup>. Si quelques-uns ont mis en chantier des expériences concrètes d'accréditation, la plupart des rapports produits n'ont pas débouché sur des résultats tangibles. La question de l'accréditation a cependant refait surface avec plus d'acuité suite à la publication de deux études, commandées l'une par la Fédération des cégeps<sup>(3)</sup> et l'autre par la Fédération des associations étudiantes collégiales du Québec (F.A.E.C.Q.)<sup>(4)</sup>. Avant d'en venir à la présentation des

- 
1. Pierre Jeanmart. "Faire-savoir faire". Rapport d'étude sur l'accréditation des activités étudiantes et la reconnaissance des acquis. Lévis-Lauzon, mai 1984, p. 16.
  2. D'après un relevé sommaire, des documents sur l'accréditation ont été produits dans les collèges de Rimouski, Matane, Drummondville, Chicoutimi, Limoilou, St-Jérôme, Ste-Foy, Sherbrooke, Victoriaville, Valleyfield, John Abbott et Notre-Dame-de-Foy.
  3. Pierre Jeanmart, op. cit.
  4. Michel Lafrance et al. Accréditation des activités parascolaires. Novembre 1984.

expériences en cours et des modèles envisagés, voyons les principaux arguments invoqués en faveur de l'accréditation des activités parascolaires.

i. Pourquoi l'accréditation?

Il existe un consensus assez général quant à la reconnaissance de la valeur formatrice de l'activité parascolaire. Par ailleurs, cette activité

poursuit un objectif d'apprentissage dont les caractéristiques sont d'être à la fois libre, gratuit, changeant, spontané et complémentaire(...) elle se définit dans un surplus de formation choisi de façon idiosyncratique et au-delà des contenus minima relativement uniformes des programmes à objectifs généraux<sup>(1)</sup>.

La question qui se pose est de savoir si ce "surplus de formation" doit être soumis à un processus d'accréditation. Si l'on reconnaît que le champ d'apprentissage de l'étudiant déborde du cadre strictement académique, convient-il d'élargir l'aire d'évaluation de l'étudiant en y englobant les activités parascolaires?

---

1. H.-Paul Bordeleau "Le rôle et le statut des activités parascolaires dans le processus d'apprentissage au cégep". L'orientation professionnelle, automne 1979, p. 290.

Pour certains l'activité parascolaire doit effectivement être accréditée dans la mesure où elle permet à l'étudiant de rencontrer les objectifs du cours ou du programme poursuivi. La vérification de l'adéquation entre le contenu de l'activité et les objectifs visés dans tel ou tel cours implique cependant des normes, un minimum d'encadrement. Ce contrôle, qui débouche sur une forme d'évaluation, peut modifier la nature même de l'implication dans les activités parascolaires, en tant que démarche libre, spontanée et gratuite. Le processus pédagogique-administratif qui concourt à l'octroi de crédits doit être le plus léger possible pour ne pas altérer la spécificité et la valeur éducative de l'activité parascolaire.

La reconnaissance officielle de celle-ci constitue en revanche un moyen de briser la fameuse dichotomie entre les services aux étudiants et les services pédagogiques, dichotomie qui s'appuie sur une conception de l'étudiant comme être compartimenté dont les diverses facettes peuvent être développées par différents spécialistes en des temps et lieux différents<sup>(1)</sup> : d'un côté les activités qui relèvent des services pédagogiques sont soumises aux exigences des cours et donc obligatoires, encadrées, évaluées, de l'autre les activités réalisées hors cours qui relèvent plutôt

---

1. Denis Lebel, Tentative pour centrer la pédagogie sur l'étudiant. Collège de Limoilou, septembre 1973.

des services aux étudiants et sont présentées comme libres, créatrices, impliquantes et non "rémunérées".

Dans cette perspective, l'accréditation constitue, au-delà d'une reconnaissance de la dimension formatrice du parascolaire, une sorte de "prime" à la participation, un moyen, sinon de remédier au manque de participation, d'offrir tout au moins des conditions "facilitantes" à ceux qui choisissent de s'impliquer.

On constate par ailleurs que les activités parascolaires sont très diversifiées et ne se prêtent pas de la même façon au processus d'accréditation, qui peut par conséquent épouser différents modèles.

#### ii. Situation dans les collèges

L'accréditation d'activités étudiantes demeure dans les collèges à un stade relativement embryonnaire comme en témoigne une enquête réalisée en 1984. Sur 30 institutions ayant participé, 25 ont déclaré ne pas avoir de politique officielle d'accréditation, 8 ont parlé de "pratiques locales", tandis que 9 disaient accréditer des activités sportives et 3 autres des activités culturelles. Des recherches étaient aussi en cours sur la question à quelques endroits<sup>(1)</sup>.

---

1. Pierre Jeanmart, op. cit., pp. 15-17.

Deux cégeps ont une politique officielle sur les activités étudiantes: Limoilou et Sherbrooke. A Limoilou, le projet A.C.T.I.F. (Accréditation de certains types d'initiatives de formation) fonctionne depuis 1972, tandis que l'Alternative à Sherbrooke date de 1974, bien qu'elle n'ait pas toujours porté ce nom. Ces deux formules, dont l'une s'adresse indistinctement à tous les étudiants et l'autre à ceux de sciences humaines, s'articulent autour de la notion de projet étudiant. Celui-ci est conçu par l'étudiant à partir de ses intérêts.

Un bureau d'aide à l'auto-formation (dans le cas de Limoilou) agit comme catalyseur : il aide l'étudiant à définir son projet, préciser ses objectifs, tandis qu'un professeur l'accompagne dans sa démarche. Les activités réalisées dans le cadre du projet font partie intégrante de l'apprentissage de l'étudiant qui, moyennant l'atteinte d'objectifs correspondants à ceux d'un ou plusieurs cours, en obtiendra l'accréditation. L'activité devient le terrain même de l'apprentissage, annulant ainsi le clivage entre les cours et le parascolaire, les activités obligatoires et celles qui sont "gratuites". L'appréciation des étudiants à l'égard de la formule des projets est généralement positive.

L'accréditation permet d'introduire une brèche dans l'enseignement

traditionnel en incitant l'étudiant à aller enrichir sa formation en dehors des cours, valorisant ainsi un autre type de cheminement pédagogique mieux accordé à ses goûts et à son rythme. En plus de fournir l'occasion d'acquérir des connaissances et habiletés spécifiques, les activités parascolaires constituent un lieu privilégié pour le développement de la capacité d'initiative, du sens des responsabilités.

Les partisans de l'accréditation y voient aussi une façon de permettre à un plus grand nombre d'étudiants de s'impliquer dans les diverses activités étudiantes et incidemment de favoriser la continuité de l'action de l'association étudiante et de ses divers comités<sup>(1)</sup>.

Une autre formule d'accréditation, par "accumulation d'attestations de participation"<sup>(2)</sup>, existe à l'Université Laval ainsi qu'au Campus Notre-Dame de Foy. Elle s'adresse spécifiquement aux étudiants siégeant à l'exécutif de leur association et aux comités paritaires de l'institution. Pour éviter une quelconque influence idéologique dans le processus d'accréditation, l'évaluation se fait en termes d'heures de participation.

---

1. Fédération des associations étudiantes collégiales du Québec, Proposition de politique relative à la reconnaissance des apprentissages acquis par l'activité parascolaire. Novembre 1984, p.3.

2. Selon les termes de Pierre Jeanmart.

iii. Positions étudiantes

L'octroi de crédits aux étudiants qui participent aux instances est revendiquée par des associations comme le Regroupement des associations étudiantes universitaires (R.A.E.U.) et la F.A.E.C.Q. On allègue d'une part le caractère formateur d'une telle implication et d'autre part qu'elle requiert des étudiants beaucoup de temps, ce qui peut en décourager certains à s'engager à ce niveau. Dans la mesure où la participation des étudiants aux instances est jugée importante, il faudrait leur donner les moyens d'y oeuvrer adéquatement et à armes égales. La participation des administrateurs aux divers comités fait partie de leur tâche, les professeurs peuvent obtenir des libérations syndicales, les étudiants devraient donc de l'avis de la F.A.E.C.Q. bénéficier d'un allègement académique, notamment par le biais de l'accréditation de leur participation (par exemple en remplacement d'un cours complémentaire). On vise de cette façon à valoriser la participation et renforcer les associations étudiantes.

Dans la même perspective, la F.A.E.C.Q. s'est prononcée lors de son congrès tenu en décembre 1984 en faveur d'une Proposition de politique relative à la reconnaissance des apprentissages acquis par l'activité parascolaire<sup>(1)</sup>. Celle-ci a entre autres pour

---

1. Fédération des associations étudiantes collégiales du Québec. op. cit.

objectifs d'organiser les études à partir des intérêts de l'étudiant, l'encourager à se prendre en main, favoriser l'apprentissage par l'expérience vécue et développer le sens de la collectivité. Pour ce faire, elle préconise une formule analogue à celle du projet étudiant présentée ci-haut. Elle consiste en l'octroi d'unités (crédits) aux étudiants qui font la preuve que certains objectifs de formation ont été atteints, dans le cadre d'une activité, étant entendu qu'ils demeurent libres de s'y engager et de faire les démarches à cet effet. Le jugement d'adéquation entre les objectifs du cours et ceux de l'étudiant engagé dans une activité relève de l'enseignant qui aura accepté d'agir comme personne ressource. Un bureau d'aide à l'autoformation devrait agir comme organisme responsable de l'application de la politique d'accréditation des activités étudiantes. Son rôle en est un d'information auprès de la communauté collégiale et de soutien vis-à-vis l'étudiant qui désire réaliser un projet.

Les participants au Sommet québécois de la jeunesse qui s'est tenu en août 1983, ont adopté une résolution à l'effet que les activités parascolaires complétant la formation scolaire soient accréditées comme un cours obligatoire ou complémentaire<sup>(1)</sup>.

---

1. Sommet québécois de la jeunesse, Rapport officiel des résolutions, p. 166.

Il n'y a cependant pas unanimité dans le milieu étudiant sur l'opportunité de l'accréditation de la participation. Certains y perçoivent un danger de détourner le militantisme dans une voie carriériste. Les participants aux ateliers de discussion ont notamment émis d'importantes réserves à ce sujet. S'ils souhaitent que la participation soit mieux reconnue, certains craignent que des étudiants s'impliquent seulement pour les crédits, et que la participation soit en quelque sorte assimilée à un cours. Le problème de l'évaluation a aussi été soulevé: cela peut devenir une sorte de moyen de contrôle, l'étudiant devant rendre des comptes à une autorité. On se demande comment il est possible de juger si quelqu'un a fait ou non son travail, par exemple dans l'association. Le débat est donc loin d'être clos.

Soulignons en terminant que l'hypothèse d'une reconnaissance de la participation au niveau à la fois de l'association étudiante et des services aux étudiants est évoquée dans un document du Ministère de l'Éducation paru en 1982<sup>(1)</sup>.

---

1. Gouvernement du Québec, Ministère de l'Éducation, Elèves, étudiants, étudiantes: présence active et responsable. pp. 25-27.

TROISIEME PARTIE

LA PARTICIPATION ETUDIANTE AUX  
INSTANCES DES COLLEGES



1. ETAT DE LA SITUATION

a) Cueillette des données

Nous avons d'abord cherché à obtenir un tableau le plus complet possible de la participation étudiante aux instances des collèges. Pour ce faire, un questionnaire a été acheminé aux associations étudiantes de l'ensemble des collèges du Québec, tant privés (26) que publics (49) <sup>(1)</sup>, au début novembre 1984. 21 questionnaires ont été retournés dûment complétés. Les associations n'ayant pas répondu ont pour la plupart fait l'objet d'un rappel téléphonique. Un second questionnaire a de plus été envoyé dans les collèges publics. Le nombre total de réponses obtenues pour ces derniers s'élève finalement à 24, soit un taux de 49%, et pour les collèges privés à 6, soit 23%. Les contacts téléphoniques réalisés que ce soit auprès de l'association étudiante ou de la direction du collège ont cependant permis de recueillir les informations sur la présence étudiante dans les conseils d'administration et les commissions pédagogiques pour l'ensemble des 75 collèges.

---

1. Ce chiffre inclut les campus et instituts.

b) Le conseil d'administration

i. Collèges publics

La Loi des collèges d'enseignement général et professionnel adoptée en 1967 et modifiée en 1979 prévoit au chapitre de la composition du conseil d'administration la présence de "deux étudiants à temps complet du collège dont l'un est inscrit à titre d'étudiant adulte" (art. 8.e). Au moment de l'enquête<sup>(1)</sup>, les deux postes alloués aux étudiants étaient effectivement comblés dans le tiers des collèges, soit 14 sur 44. Un seul étudiant siégeait au conseil dans 27 institutions (60%): dans 24 cas il s'agissait d'un étudiant régulier et dans les trois autres d'un adulte. Enfin, il n'y avait aucun membre étudiant dans trois collèges.

En somme, sur 88 postes, 55 étaient comblés et 33 vacants dont 27 au niveau des étudiants adultes, soit un taux de vacances dans ce dernier cas de 60%, par rapport à 15% seulement pour les étudiants réguliers. Ces données illustrent de façon assez éloquente la difficulté que pose le recrutement d'étudiants adultes inscrits à temps complet. Les dispositions de la Loi ont donc en quelque sorte comme conséquence indirecte de limiter, présentement pour

---

1. Les résultats exposés ici reflètent la situation telle qu'elle se présentait à la fin de novembre 1984. Elle est nécessairement fluctuante dans la mesure où des étudiants ont pu être nommés ou quitter le conseil d'administration depuis lors.

plus de la moitié des collèges, le nombre de membres étudiants à un seul.

La nomination des étudiants au conseil d'administration relève directement dans la très grande majorité des cas de l'association étudiante reconnue, que ce soit le conseil (exécutif) qui la représente ou à l'occasion d'une assemblée générale, conformément à la Loi 32 sur la reconnaissance et le financement des associations étudiantes. (art.32). La disposition de la Loi des collèges à l'effet que les étudiants doivent être "désignés par voie de scrutin secret respectivement par les étudiants réguliers et par les étudiants inscrits à titre d'étudiants adultes" est rarement appliquée.

#### ii. Collèges privés

Dans les collèges privés, la participation d'étudiants au conseil d'administration (ou à une instance analogue) est fonction des statuts ou règlements de chacune des institutions. Ceux-ci la prévoient présentement dans cinq cas: les étudiants y sont au nombre de quatre dans deux collèges, de deux dans un autre, et d'un à deux endroits.

c) La Commission pédagogique

i. Collèges publics

La Loi des collèges ne stipule pas précisément les modalités de composition de la commission pédagogique<sup>(1)</sup>. Celle-ci est plutôt sujette à entente locale entre les syndicats des enseignants et la direction du collège<sup>(2)</sup>. La participation étudiante dans cette instance est donc fonction de la dynamique des relations entre les parties concernées, et connaît dans ce contexte à peu près autant de variantes qu'il y a de collèges.

La situation se présente actuellement de la façon suivante<sup>(3)</sup>.

La commission pédagogique n'existe pas ou ne se réunit pas dans 14 collèges, soit 29%. Dans les 35 collèges où fonctionne une commission pédagogique on y retrouve un certain nombre de membres étudiants pouvant aller de un à neuf, par rapport à un nombre total de membres oscillant entre une douzaine et une trentaine. On retrouvera la distribution des commissions pédagogiques selon le nombre de membres étudiants au tableau I. La moyenne de membres

- 
1. Selon l'article 17, elle doit comporter un minimum de trois professeurs, et la présence d'office du directeur des services pédagogiques.
  2. La convention collective de la Fédération nationale des enseignantes et enseignants québécois (C.S.N.) prévoit qu'à défaut d'entente la commission pédagogique est constituée de dix-sept représentants dont neuf sont désignés par le Syndicat des professeurs, tandis que celle de la Fédération des enseignantes et enseignants de CEGEPS (C.E.Q.) reste muette sur la question.
  3. Les données réfèrent ici aux 49 collèges, campus et instituts.

TABLEAU I

Nombre de membres étudiants dans les commissions pédagogiques

Membres étudiants	Collèges publics	Collèges privés
1	8	2
2	14	4
3	5	1
4	4	2
5	1	1
7	1	
9	2	
	<hr/>	<hr/>
Total:	35	10
	<hr/>	<hr/>

étudiants est d'environ 3 (2.8), sur un nombre total moyen de 17 membres, tandis que la médiane se situe à 2. A ces membres de plein droit s'ajoutent par ailleurs dans quelques collèges (4) un ou deux observateurs ou substituts. Au moment de l'enquête, 13 ou 14% des postes étaient vacants, dans sept collèges.

C'est l'association étudiante qui est responsable de la nomination des étudiants à la commission pédagogique. Selon les réponses au questionnaire, on a recours à l'assemblée générale dans environ la moitié des cas, le conseil exécutif s'en charge directement pour l'autre moitié.

#### ii. Collèges privés

La plupart des collèges privés sont dotés d'une instance responsable des questions académiques, sous dénomination variable. Les étudiants y disposent de représentants de plein droit dans dix institutions, et d'observateurs sans droit de vote à deux endroits. Comme l'indique le tableau 1, le nombre moyen de membres étudiants est de 2.6, la médiane se situant ici aussi à 2. Au moment de l'enquête, trois postes (11%) étaient vacants.

#### d) Les assemblées départementales

Les données recueillies au chapitre de la participation étudiante

aux assemblées départementales l'ont été exclusivement par le biais du questionnaire adressé aux associations étudiantes. Il ressort de la trentaine de réponses obtenues, qu'une telle participation n'existe que dans deux collèges publics. Nous savons d'autres sources que des étudiants siègent aux assemblées départementales dans un collège privé.

Parmi les raisons de l'absence des étudiants, environ les trois quarts des répondants ont indiqué qu'il n'y a pas de place prévue pour eux dans de telles instances <sup>(1)</sup>. Pour les autres, c'est plutôt parce que les étudiants ne jugent pas utile de participer à ce niveau.

e) Les services aux étudiants

Le portrait de la participation étudiante se révèle encore ici très diversifié. 23 associations étudiantes (sur 30) ont répondu positivement à la question de savoir si des étudiants participent aux organismes ou comités responsables des services aux étudiants et des activités afférentes <sup>(2)</sup>. Leur nomination est sous la

- 
1. Selon le texte des conventions collectives des deux fédérations enseignantes, "le département est constitué de l'ensemble des professeurs de l'enseignement régulier d'une ou de plusieurs disciplines d'un collège ou d'un campus".
  2. Nous avons bien pris soin de préciser dans le questionnaire que nous ne nous intéressions qu'aux activités ou services qui relèvent du collège au niveau de leur financement (frais spéciaux) et des employés qui y sont affectés, laissant de côté ce qui dépend directement des associations. Les réponses indiquent qu'il a néanmoins pu subsister certaines ambiguïtés dans l'interprétation des questions relatives aux services aux étudiants.

responsabilité directe de l'association étudiante dans la moitié des cas (11). Elle procède d'une démarche personnelle (volontaire) à cinq endroits.

Dans les collèges concernés, la participation aux services aux étudiants est le plus souvent paritaire (8) ou minoritaire (8), et parfois majoritaire (6). Les instances ou comités auxquels des étudiants participent interviennent d'abord au niveau de l'organisation proprement dite des activités (19 collèges) et du choix et de la planification de ces activités (15). Dans environ le tiers des cas, soit le quart de l'ensemble des collèges inventoriés, les étudiants siègent à des instances responsables de la définition des grandes orientations (7), ou de l'administration et de la gestion (9) des services aux étudiants. Ces résultats, s'ils ont une valeur indicative, ne sauraient être considérés comme représentatifs de l'ensemble.

En somme, l'organisation des services aux étudiants épouse des contours variables selon les institutions tout comme la place occupée par les étudiants dans les instances responsables, et le degré de pouvoir et de responsabilité qu'ils y assument. D'une présence minoritaire et limitée à l'organisation des activités à un contrôle majoritaire au sein d'une corporation responsable de l'administration générale des services et de la planification des activités, il y a un écart considérable et une gamme de scénarios in-

termédiaires. Par ailleurs, au-delà de la présence officielle d'étudiants élus ou mandatés sur ces instances, il existe dans les collèges divers mécanismes de consultation et de coordination - par exemple des comités mixtes - entre les services aux étudiants et les associations étudiantes, fournissant un autre canal à l'expression des besoins des étudiants, peut-être plus informel mais qui n'est pas sans influencer les décisions relatives à la vie étudiante.

### Synthèse

Le tableau de la participation étudiante se caractérise par une grande diversité entre les collèges mais aussi d'une instance à l'autre. Il s'en dégage une présence généralisée mais majoritairement "solitaire" des étudiants au conseil d'administration des cégeps, tandis que la commission pédagogique, présente dans 70% des collèges, accueille les étudiants en plus grand nombre. Le rôle qu'y assument les étudiants est cependant variable dans la mesure où l'on note de grandes disparités dans le fonctionnement des différentes commissions pédagogiques: quant à l'étendue des objets de discussion, la régularité des travaux, le type de rapports entretenus avec le conseil d'administration.

Au niveau des assemblées départementales, la participation étudiante est rarissime, ce qui n'est guère surprenant compte tenu de la con-

ception qu'ont les enseignants du rôle de ces assemblées. Enfin, les instances responsables des services aux étudiants font généralement place aux étudiants mais leur poids et la nature de leurs responsabilités varient considérablement.

## 2. LES ETUDIANTS DANS LES INSTANCES

### a) Cueillette des données

Dans le prolongement de l'enquête sur l'état de la participation étudiante aux instances des collèges, un second questionnaire a été envoyé à 164 étudiants et étudiantes membres du conseil d'administration (62) ou de la commission pédagogique (102) de leur institution. Précisons que ce nombre couvre 92% de la population totale des représentants étudiants en poste sur ces instances au début décembre 1984<sup>(1)</sup>. Les tableaux II et III contiennent des indications précises sur la composition de cet ensemble.

Contrairement à notre intention initiale, nous avons exclu vu leur faible nombre les étudiants membres de l'assemblée départementale, de même que ceux qui sont impliqués au niveau des services aux étudiants. Dans ce dernier cas, la diversité des modalités de participation et les difficultés d'obtenir les noms des individus concernés ont motivé notre choix. Notre enquête vise ainsi un groupe plus homogène d'étudiants, du point de vue du type d'instances dans lesquelles ils sont impliqués.

---

1. 14 étudiants n'ont pas été rejoints faute d'avoir obtenu leurs noms et coordonnées à temps.

TABLEAU II

Nombre de questionnaires envoyés par secteur et par instance

<u>Secteur</u>	<u>Instance</u>		
	Cons. d'adm.	Com. péd.	Total
Public	55	80	135 (82%)
Privé	7	22	29 (18%)
Total	62 (38%)	102 (62%)	164

TABLEAU III

Nombre de questionnaires envoyés selon le sexe et la langue

<u>Collège</u>	Femme	Homme	Total
	Francophone	31	117
Anglophone	9	7	16 (10%)
Total	40 (24%)	124 (76%)	164

Nous avons reçu 84 questionnaires dûment complétés, pour un taux de réponses de 51%. Si ce pourcentage apparaît quelque peu décevant, il est tout de même suffisant pour fournir des indications significatives à propos des différentes dimensions étudiées. Par ailleurs, ce sous-ensemble est tout à fait représentatif de la population globale tant à l'égard de leur répartition entre le conseil d'administration et la commission pédagogique que du sexe des participants.

b) Les représentants étudiants: quelques traits

Les trois quarts (76%) des étudiants participant au conseil d'administration et la commission pédagogique sont de sexe masculin<sup>(1)</sup>. La féminisation des structures de pouvoir ne semble donc pas ici non plus pour demain. Quant à la moyenne d'âge, elle est de 20.1 ans. Cette donnée masque toutefois un écart significatif entre les membres du conseil d'administration (22.2 ans) et de la commission pédagogique (19.4 ans). Près de 75% de ces derniers ont 20 ans ou moins comparativement à 50% au conseil d'administration. Par contre, environ 30% de ceux-ci ont plus de 23 ans alors que c'est le cas de moins de 8% des étudiants siégeant à la commission pédagogique.

---

1. Rappelons que la clientèle du réseau est constituée à part à peu près égale de garçons et de filles.

Du point de vue du secteur, c'est le général qui l'emporte avec 62% de participants contre 38% au professionnel <sup>(1)</sup>, cette proportion étant légèrement plus élevée à la commission pédagogique (65%) qu'au conseil d'administration (59%). Un peu plus de la moitié de l'ensemble des répondants; soit 54% (57% à la commission pédagogique et 48% au conseil d'administration), se trouvaient à leur deuxième année de collège par rapport à 18% en première année et 25% en troisième année <sup>(2)</sup>.

Au niveau des programmes, c'est d'abord en techniques de l'administration et en sciences humaines que se recrutent les étudiants membres du conseil d'administration, en sciences humaines, sciences administratives et techniques humaines leurs homologues à la commission pédagogique. Si l'on fait le regroupement des concentrations et spécialisations, on obtient les chiffres suivants <sup>(3)</sup>:

Sciences et techniques humaines:	31%
Sciences et techniques administratives:	29%
Sciences pures et techniques physiques:	26%
Sciences et techniques de la santé:	10%
Arts et lettres	4%

- 
1. On retrouvait dans le réseau public à l'automne 1983 51% d'inscrits au professionnel et 49% au général.
  2. Il y avait dans le réseau public à l'automne 1983 48% d'étudiants en collège I, 38% en collège II et 14% en collège III.
  3. Le réseau public comptait à l'automne 1983, 52% d'inscrits en sciences et techniques humaines et administratives, 40% en sciences pures et santé - techniques physiques et biologiques, 8% en arts et lettres.

Enfin, si la totalité des étudiants au conseil d'administration sont nécessairement inscrits à plein temps, comme le prescrit la loi, il s'en trouve quelques-uns (7%) à la commission pédagogique qui ont le statut d'étudiant à temps partiel.

Par rapport aux clientèles du réseau, on constate chez les participants aux instances une surreprésentation des hommes, des étudiants de deuxième et troisième année, de ceux qui sont inscrits au général, et dans les programmes de sciences et techniques humaines et administratives.

L'enquête comportait aussi des questions sur l'implication en dehors des instances du collège. Il s'en dégage d'abord un portrait d'étudiants très actifs dans leur milieu: 82% des répondants sont en effet membres d'un ou plusieurs autres comités à l'intérieur de l'institution, cette proportion atteignant 91% au niveau des participants à la commission pédagogique par rapport à 65% chez les étudiants siégeant au conseil d'administration. Plus précisément, 60% des répondants (67% à la commission pédagogique et 45% au conseil d'administration) occupent un poste au sein même de l'association étudiante, 30% (37% à la commission pédagogique et 14% au conseil d'administration) sont membres du comité socio-culturel, 25% de la radio ou du journal étudiant, 12% d'un organisme socio-politique et 10% de la coopérative ou du café étudiant.

Près d'un sur cinq est membre d'une autre instance du collège (services aux étudiants ou assemblées départementales). Par ailleurs, l'implication à l'extérieur du collège est le fait d'à peu près la moitié (45%) de l'ensemble des répondants. De ceux-ci, environ 40% militent dans une organisation politique, le tiers oeuvrent au sein d'organismes à vocation socio-culturelle et l'autre tiers dans des organisations à caractère économique ou social.

En somme, les résultats de l'enquête nous amènent à tracer le profil suivant du représentant étudiant au conseil d'administration ou à la commission pédagogique: c'est dans trois cas sur quatre un homme, il est âgé en moyenne de 20 ans mais la moitié ont 18 ou 19 ans, il est à peu près toujours inscrit à plein temps, et dans près de deux cas sur trois au secteur général et dans les disciplines à vocation "humaine" ou administrative. Il est généralement impliqué à d'autres niveaux dans le collège, surtout à l'association étudiante, et une fois sur deux milite aussi en dehors du collège.

c) Recrutement, tâche et rapports avec l'association étudiante

Concernant le recrutement des membres étudiants dans les instances, il s'est fait dans environ la moitié des cas par le biais

de l'association étudiante alors qu'une fois sur trois l'étudiant avait appris qu'il y avait un poste à combler et présentait lui-même sa candidature. On constate cependant que la situation s'inverse selon que l'on considère la commission pédagogique où l'association étudiante intervenait dans le processus pour 67% des répondants tandis qu'au conseil d'administration la démarche était plutôt individuelle pour 55% des membres étudiants.

Au moment de l'enquête, près de 80% des répondants siégeaient à leur instance depuis moins de 3 mois (46%) ou de 3 à 6 mois (32%). Cela signifie qu'à peine un sur cinq était en fonction pendant la session précédente (hiver 1984). Si les membres du conseil d'administration ont un peu plus d'ancienneté, il appert tout de même que la présence étudiante connaît un fort roulement d'une année à l'autre.

Les étudiants font cependant preuve d'une assez grande assiduité: 61% de l'ensemble ont été en mesure d'assister à toutes les réunions, et 24% à plus de la moitié des réunions<sup>(1)</sup>. Si ces proportions sont semblables que l'on considère le conseil d'administration ou la commission pédagogique, la fréquence des réunions auxquelles assistent les étudiants comme membres de leur instance

---

1. 5 répondants (6%) n'avaient encore assisté au moment de l'enquête à aucune réunion. Ils n'avaient pas à répondre aux autres questions.

varie, elle, considérablement. Alors qu'il s'agit de quatre fois ou moins par session pour la totalité des étudiants siégeant au conseil d'administration, ceci n'est le cas que du tiers des membres de la commission pédagogique, 66% de ceux-ci ayant assisté à une fréquence de cinq réunions ou plus par session, soit plus d'une par mois.

Ces différences se répercutent au niveau du temps exigé par la participation en dehors des réunions: pour la lecture et la préparation des dossiers, les discussions avec l'association étudiante ou d'autres intervenants, etc. Au niveau du conseil d'administration, 68% des répondants évaluent ce temps à 10 heures ou moins par mois, alors qu'à la commission pédagogique 52% consacrent plus de 10 heures par mois.

Environ la moitié des répondants entretiennent des contacts assez étroits avec l'association étudiante dans le cadre de leur participation à une instance du collège, confirmant en cela les résultats obtenus tant au chapitre de leur recrutement que de leur implication. Ainsi, 55% d'entre eux ont indiqué qu'il arrive souvent (26%) ou très souvent (29%) que les membres de l'exécutif de l'association étudiante s'informent auprès d'eux du contenu des réunions de leur instance, cette proportion étant toutefois de 65% pour les membres étudiants de la commission pédagogique compara-

tivement à 40% au niveau du conseil d'administration<sup>(1)</sup>. Par ailleurs, 45% de l'ensemble des répondants font souvent ou très souvent des compte rendus des réunions auxquelles ils assistent lors des réunions du conseil exécutif de l'association, et sensiblement le même nombre (47%) vont souvent ou très souvent chercher un mandat à l'association avant de prendre position sur une question débattue dans l'instance où ils siègent. La proportion de ceux qui informent souvent ou très souvent les étudiants réunis en assemblée générale de ces questions s'établit à 28%. Cela n'arrive jamais pour 43% des membres du conseil d'administration comme il n'arrive jamais à 36% d'entre eux de faire des compte rendus lors de réunions de l'exécutif de l'association.

d) Attitudes et satisfaction à l'égard de la participation

Le questionnaire comportait un bloc central de 25 questions visant à mesurer certaines attitudes et plus globalement le degré de satisfaction des étudiants vis-à-vis leur participation dans une instance du collège. Il s'agit d'énoncés sur lesquels ils devaient exprimer leur accord ou leur désaccord. Aux fins de présentation des résultats, les énoncés ont été regroupés autour de quatre dimensions. Pour chacun d'eux nous exposerons d'abord les résultats d'ensemble que viendront compléter, en cas de différences

---

1. Rappelons que 67% des répondants membres de la commission pédagogique sont aussi membres de l'exécutif de leur association comparativement à 45% des membres du conseil d'administration.

importantes, les réponses fournies respectivement par les membres du conseil d'administration et de la commission pédagogique.

i. Vécu personnel des membres étudiants

Une majorité des répondants, soit 58%, affirment disposer de suffisamment de temps pour participer adéquatement aux travaux de l'instance sur laquelle ils siègent, tandis que 20% sont en désaccord <sup>(1)</sup> avec cet énoncé et 22% ni en accord ni en désaccord.

La situation se présente mieux au conseil d'administration où les trois quarts des répondants disposent de suffisamment de temps par rapport à la moitié chez les membres de la commission pédagogique. Ces résultats trouvent une confirmation au niveau de l'énoncé "j'ai de la difficulté à concilier ma participation à une instance du collège avec mes activités académiques": 53% sont ici en désaccord et 23% en accord (24% ni en accord ni en désaccord), la proportion de ceux qui éprouvent cette difficulté s'élevant à 30% au niveau de la commission pédagogique contre seulement 7% au conseil d'administration. Ceci apparaît logique compte tenu du fait que les membres de la commission pédagogique disent consacrer plus d'heures à leur participation en dehors des réunions. On constate cependant qu'une fois l'effet de cette variable neutralisé,

---

1. Pour alléger la présentation des résultats et compte tenu de la taille de l'échantillon, nous avons regroupé sous l'appellation "d'accord" les réponses "tout à fait d'accord" et "plutôt d'accord" de même que "en désaccord" englobe les réponses "tout à fait" et "plutôt en désaccord".

c'est-à-dire à nombre d'heures égal, les étudiants qui siègent à la commission pédagogique sont encore proportionnellement plus nombreux à avoir de la difficulté à concilier leur participation à l'instance avec leurs activités académiques que ceux qui siègent au conseil d'administration. Une partie de l'explication réside peut-être dans le fait que les membres de la commission pédagogique d'une part assistent en moyenne à plus de réunions et d'autre part sont davantage impliqués dans d'autres comités à l'intérieur du collège.

On retrouve une proportion équivalente de membres de la commission pédagogique et du conseil d'administration pour qui la participation à une instance du collège nuit aux résultats scolaires, soit environ le quart (27% dans l'ensemble). Soulignons néanmoins que 50% des répondants membres du conseil d'administration se sont dits "tout à fait en désaccord" avec cet énoncé par rapport à 20% à la commission pédagogique.

Il y a unanimité (99%) parmi les répondants à l'effet que participer à une instance du collège constitue une expérience enrichissante sur le plan personnel. L'opinion est plus divisée quant à savoir s'ils apprennent davantage par leur implication au niveau parascolaire que dans les cours réguliers: 42% sont d'accord, 12% en désaccord, et 46% ni en accord ni en désaccord. Ce dernier

pourcentage s'explique vraisemblablement par la difficulté de comparer des apprentissages qui ne sont pas du même ordre.

Pour 80% de l'ensemble des répondants (dont 89% au niveau du conseil d'administration et 74% à la commission pédagogique), les sujets abordés lors des réunions sont généralement intéressants, 6% seulement estiment le contraire. Par ailleurs, 15% disent avoir souvent l'impression de se sentir dépassés par les questions discutées lors des réunions de leur instance, alors que 57% sont en désaccord avec un tel énoncé, et 28% ni en accord ni en désaccord. De façon générale, une forte majorité (61%) des répondants ont l'impression de fournir une contribution valable aux travaux de l'instance sur laquelle ils siègent, tandis que 13% sont d'avis contraire; et près de 90% disent se sentir à l'aise dans leur rôle de membre étudiant d'une instance du collège.

## ii Impact et utilité de la participation

Les opinions sont plus partagées lorsqu'il s'agit de l'influence exercée par les étudiants sur les décisions de l'instance sur laquelle ils siègent. En effet, 42% sont d'accord pour dire qu'ils exercent une telle influence, 31% sont en désaccord et 27% ni en accord ni en désaccord. On se trouve de plus, et pour une rare fois, en présence d'opinions divergentes selon que les répondants sont membres de la commission pédagogique (48% sont d'accord et

22% en désaccord), ou du conseil d'administration (30% sont d'accord et 48% en désaccord) <sup>(1)</sup>.

Nous avons tenté de vérifier si le temps depuis lequel les étudiants siègent dans une instance ne constituerait pas une variable déterminante quant au sentiment entretenu vis-à-vis l'influence exercée. Cela semble bien être le cas au niveau de la commission pédagogique: plus l'étudiant y siège depuis longtemps, plus il estime exercer une influence sur les décisions: 29% chez ceux qui sont membres depuis moins de trois mois, 55% chez les trois à six mois, et 78% chez les plus de six mois. Ceci n'est pas surprenant compte tenu du temps nécessaire à la familiarisation avec les dossiers, l'acquisition d'une expertise qui sera reconnue par les autres membres. Par contre, au conseil d'administration, "l'ancienneté" ne semble avoir à peu près pas d'effet sur l'influence exercée <sup>(2)</sup>. En somme, chez ceux qui siègent depuis moins de trois mois, on dénote un sentiment semblable et pour le moins mitigé quant à l'exercice d'une influence; et lorsque cette durée augmente, l'écart se creuse entre le conseil d'administration et la commission pédagogique où les étudiants gagnent en influence.

- 
1. Dans le cadre d'une enquête menée auprès des membres du conseil d'administration de 22 collèges à l'automne 1982, 77% des répondants estimaient que les étudiants ont très peu (47%) ou un peu (30%) d'influence sur les décisions prises par le conseil d'administration. Une proportion équivalente considéraient que les étudiants devraient avoir, dans l'idéal, une certaine (50%) ou beaucoup d'influence (27%) sur ces décisions. Groupe Connexe, Le partage du pouvoir dans les cégep. Le rôle du conseil d'administration, Conseil des collèges, mars 1983. pp. 179-180.
  2. Ceci est dit sous toute réserve compte tenu du petit nombre de répondants dans chacun des sous-groupes.

Un autre facteur qui intervient au niveau de l'influence est probablement le nombre de membres étudiants sur l'instance. Il n'y en a généralement qu'un au conseil d'administration par rapport à 2 ou plus à la commission pédagogique. Il est plus facile d'avoir une action influente à quelques-uns qu'en étant seul de son groupe.

Les répondants se prononcent néanmoins très majoritairement (70%) en désaccord avec l'affirmation selon laquelle la participation d'étudiants à l'instance dont ils sont membres n'est pas utile au fonctionnement du collège. Il y a encore ici un sentiment moins favorable chez les membres du conseil d'administration dont 26% ne jugent pas utile la participation d'étudiants à cette instance comparativement à 14% pour ceux de la commission pédagogique.

Un peu dans le même sens, 29% des répondants qui siègent au conseil d'administration estiment que "cela ne changerait pas grand chose s'ils n'y avait pas d'étudiants dans cette instance", cet avis n'étant partagé que par 12% des membres de la commission pédagogique. Globalement, il n'est pas indifférent pour plus des deux tiers des répondants que des étudiants siègent dans les instances du collège.

Environ 80% de l'ensemble des répondants, tant au conseil d'administration qu'à la commission pédagogique, considèrent que l'instance à laquelle ils participent est un "lieu propice pour faire valoir les intérêts et le point de vue des étudiants". Précisons que cette proportion est la même qu'ils soient membres ou non de l'exécutif de l'association étudiante. Un nombre un peu moins élevé de répondants, soit 63%, estiment que cette participation a des retombées bénéfiques pour les étudiants. 28% ne sont ni en accord ni en désaccord avec ce dernier énoncé, proportion qui monte à 41% chez les membres du conseil d'administration, dont seulement 51% voient des retombées positives pour les étudiants à leur participation par rapport à 68% de ceux qui sont à la commission pédagogique.

De leur côté, les étudiants cotoyés seraient intéressés à savoir de quoi il est question dans les réunions des instances de l'avis de 44% des répondants, tandis que 29% croient le contraire et 27% ne sont ni en accord ni en désaccord.

### iii. Rapports avec les autres membres

Si les quatre cinquièmes des répondants estiment qu'ils ont généralement de bons rapports avec les autres membres (non-étudiants) de l'instance, seulement la moitié (52%) sont d'accord et 29% en désaccord avec l'énoncé selon lequel ces autres membres les consi-

dèrent sur un même pied d'égalité qu'eux. Il y a encore ici une différence marquée entre les membres du conseil d'administration, dont une proportion à peu près égale exprime son accord (39%) ou son désaccord (36%), et ceux de la commission pédagogique qui sont à 26% en désaccord alors que 58% croient plutôt être considérés sur un pied d'égalité.

A la question de savoir si les autres membres non-étudiants semblent apprécier leur apport aux travaux et délibérations de l'instance, 54% de l'ensemble des répondants se sont dits d'accord, le tiers ni en accord ni en désaccord et 11% en désaccord. On retrouve une proportion équivalente (10%) de répondants pour qui l'attitude de ces autres membres indique qu'ils préféreraient que les étudiants soient absents de l'instance, 63% étant d'avis contraire.

Le fait d'être souvent isolé par rapport aux autres membres (non-étudiants) de l'instance lorsque se prennent les décisions est vécu par environ le quart des répondants tant à la commission pédagogique qu'au conseil d'administration. On en retrouve cependant une beaucoup plus forte proportion qui ne sont ni en accord ni en désaccord avec cette proposition tant chez les membres du conseil d'administration (39%) que chez ceux de la commission pédagogique 10%. Il peut être intéressant de mettre en relation ce phénomène

d'isolement avec l'influence qu'estiment exercer les étudiants sur les décisions de leur instance. Ainsi, aucun de ceux qui se sentent isolés lors de la prise de décision ne disent exercer une influence, alors que les deux tiers de ceux qui ne vivent pas un tel isolement prétendent exercer une influence sur les décisions de l'instance.

Enfin, le quart des répondants affirment qu'on ne leur communique pas toutes les informations dont ils ont besoin pour se prononcer lors de l'étude des divers dossiers, tandis que 52% pensent le contraire.

#### iv. Conditions de la participation

La question de la valorisation de la participation aux instances suscite d'abord des opinions partagées. Cette participation ne serait pas valorisée par les autorités du collège selon 35% des répondants, 28% sont en désaccord et 37% ni en accord ni en désaccord. Même chose au niveau des professeurs: 39% des répondants considèrent qu'ils ne valorisent pas l'implication au niveau parascolaire, alors que 33% sont d'avis contraire.

A un autre niveau, le tiers des répondants se sont dits d'accord avec l'affirmation selon laquelle "si les étudiants ne participent

pas beaucoup dans les activités parascolaires, c'est parce que leurs cours ne leur en laissent pas le temps", une proportion un peu plus grande (43%) exprimant ici leur désaccord. Les points de vue divergent cependant que l'on considère les membres de la commission pédagogique qui sont un peu plus en accord qu'en désaccord ou les membres du conseil d'administration en désaccord avec cette hypothèse d'un manque de temps dans une proportion de trois pour un. Ces résultats étaient prévisibles dans la mesure où les réponses à une telle question découlent nécessairement de l'expérience personnelle de chacun, le temps constituant davantage un problème pour ceux qui siègent à la commission pédagogique.

Nous avons enfin pu constater un accord généralisé quant à l'octroi de crédits pour leur participation à une instance du collège: 85% des répondants y sont favorables.

### Synthèse

Les répondants formulent une évaluation globalement positive de leur participation à une instance du collège. Ils y voient une expérience enrichissante, et estiment les sujets abordés généralement intéressants. Ils se sentent à l'aise dans leur rôle de membre, que ce soit à la commission pédagogique ou au conseil d'administration, et disent avoir de bons rapports avec les autres membres non-étudiants de ces instances, qu'ils considèrent

par ailleurs comme des lieux propices pour faire valoir les intérêts des étudiants. Une nette majorité estime que leur participation a des retombées bénéfiques pour les étudiants, qu'elle est utile au fonctionnement du collège, et croient fournir une contribution valable aux travaux de l'instance où ils siègent.

La situation ne saurait pourtant être qualifiée d'idyllique. Les répondants ont en effet une opinion assez mitigée quant à leur influence réelle sur les décisions de l'instance. Une proportion significative, soit environ le tiers de ceux qui prennent clairement position<sup>(1)</sup>, se sentent souvent isolés lors de la prise de décision, ont le sentiment que les autres membres ne les considèrent pas à égalité avec eux, ou encore jugent qu'on ne leur communique pas toutes les informations dont ils auraient besoin pour se prononcer lors de l'étude des dossiers.

Le manque de temps, la difficulté de concilier leur participation avec leurs activités scolaires constituent un problème pour le quart des étudiants impliqués. Un peu plus de la moitié seulement indiquent clairement que leur participation ne nuit pas à leurs résultats scolaires. Finalement, les répondants sont très divisés

---

1. On ne retient ici que ceux qui ont exprimé clairement leur accord ou leur désaccord.

quant à savoir si les autorités du collège et les professeurs valorisent leur participation.

Par ailleurs, les membres de la commission pédagogique tracent un portrait à certains égards plus favorable de leur participation que ceux qui siègent au conseil d'administration. Un plus grand nombre estiment y exercer une influence sur les décisions, et voient des retombées bénéfiques pour le collège et les étudiants à leur participation; le sentiment d'isolement et la perception d'une attitude "d'infériorisation" de la part des autres membres sont aussi moins répandus à la commission pédagogique. Pour leur part, les membres du conseil d'administration ont plus de facilité à concilier leurs obligations scolaires avec leur participation.

### 3. LES REVENDICATIONS ETUDIANTES

La place attribuée aux étudiants dans les instances statutaires des collèges fait l'objet, et il n'y a là rien de nouveau, de sérieux griefs de la part des premiers concernés et de leurs associations. Ainsi, les participants aux ateliers de discussion ont formulé divers commentaires à ce chapitre, notamment en ce qui a trait à la composition du conseil d'administration. La présence d'un seul étudiant apparaît dérisoire. De façon générale, les étudiants ont l'impression d'avoir peu de poids sur les décisions qui président aux destinées du collège. Marginalisés dans les structures, leur faculté d'être entendus réside dès lors essentiellement dans la possibilité d'établir un rapport de forces par des moyens d'action parallèles.

Les associations étudiantes nationales ne nourrissent cependant pas l'une et l'autre un intérêt aussi marqué à l'endroit de la participation statutaire. L'Association nationale des étudiantes et des étudiants du Québec (A.N.E.Q.) n'en a jamais fait l'une de ses principales préoccupations sauf en ce qui concerne la revendication d'un contrôle sur les services aux étudiants.

Pour le reste, on ne trouve pas du moins dans les résolutions adoptées lors des congrès de positions précises<sup>(1)</sup>. L'A.N.E.Q. véhicule par son discours une conception très critique de la participation, toujours menacée par les écueils de la collaboration et de la récupération. La présence d'étudiants dans les instances, en nombre insignifiant, n'est pas considérée comme une voie vraiment valable pour défendre les droits et intérêts des étudiants; elle constitue néanmoins un moyen d'aller chercher des informations qui peuvent s'avérer utiles. Cela implique probablement que les associations membres de l'A.N.E.Q. ne se distinguent guère des autres lorsqu'il s'agit d'envoyer des représentants étudiants au conseil d'administration et à la commission pédagogique.

La Fédération des associations étudiantes collégiales du Québec (F.A.E.C.Q.) critique fortement quant à elle la sous-représentation des étudiants dans les diverses instances et revendique des changements aux structures afin que les étudiants puissent

---

1. Lors d'un congrès en mars 1979, L'A.N.E.Q. revendiqua, comme principe général, que les étudiants aient le droit de regard sur leur formation. Un colloque sur la pédagogie, qui eut lieu quelques mois plus tard, mit de l'avant "la formation de comités paritaires profs-étudiants au niveau départemental ayant pour but de définir les contenus de cours et les différentes méthodes pédagogiques à utiliser".

Pierre Bélanger. Le mouvement étudiant québécois: son passé, ses revendications et ses luttes (1960-1983), pp. 145-148.

s'impliquer activement et prendre la place qui leur revient dans les cégeps<sup>(1)</sup>. De façon plus précise, la F.A.E.C.Q. favorise une composition paritaire pour le conseil d'administration<sup>(2)</sup> et la commission pédagogique<sup>(3)</sup> qui serait au surplus décisionnelle. Elle souhaite aussi la présence d'un étudiant au comité exécutif et dans un éventuel comité des budgets. Pour faire valoir les droits et les revendications étudiantes, la F.A.E.C.Q. préfère l'intégration au sein des mécanismes décisionnels à la confrontation.

Soulignons que trois associations étudiantes locales<sup>(4)</sup> ont aussi déposé lors des audiences du Conseil des collèges des mémoires en faveur d'une représentation élargie des étudiants au conseil d'administration et à la commission pédagogique.

- 
1. Fédération des associations étudiantes collégiales du Québec, Mémoire sur le cégep de demain: pouvoirs et responsabilités, avril 1984.
  2. 3 administrateurs, 3 professeurs, 3 socio-économiques, 3 étudiants, 1 parent, 1 professionnel non-enseignant, 1 employé de soutien.
  3. 6 professeurs, 6 étudiants, le directeur des services pédagogiques, 1 professionnel non-enseignant, 1 employé de soutien.
  4. Il s'agit des associations des collèges de la Gaspésie, de Jonquière et du campus St-Lambert (Champlain).

En ce qui concerne enfin les services aux étudiants, l'A.N.E.Q. a revendiqué dès ses débuts en 1975 leur prise en mains par les étudiants. La F.A.E.C.Q., mise sur pied en 1982, se montre également favorable à une participation élargie des étudiants à leur gestion. En fait, le degré de responsabilité étudiante varie à l'heure actuelle considérablement selon les collèges, comme en témoignent les résultats de notre enquête. L'association étudiante supervise, selon les endroits, de plus ou moins larges pans de la vie étudiante.

Sans l'ériger en modèle absolu, il mérite de signaler l'expérience vécue au Cégep de Jonquière<sup>(1)</sup> depuis déjà une dizaine d'années. Les frais spéciaux y sont administrés par une corporation contrôlée majoritairement, à la fois au niveau de l'assemblée générale et du conseil d'administration, par les étudiants du collège. Le journal, la radio, l'association et les comités de section reçoivent leur financement directement de la Corporation, tandis qu'un comité spécial voit à la gestion des sommes allouées aux projets étudiants (socio-culturels, sportifs, scientifiques, communautaires). Dans le cadre d'une telle structure, les étudiants jouent un rôle capital au chapitre de la définition

---

1. Le Cégep d'Alma connaît une expérience semblable depuis l'automne 1984.

des orientations, de la planification des activités et de la mise en branle des nombreux projets. Se trouvent modifiés aussi bien le rôle des animateurs, leurs rapports avec les étudiants que la mission de l'association étudiante, qui devient essentiellement "syndicale": c'est-à-dire s'occuper des problèmes pédagogiques, matériels ou autres. Selon certaines estimations, la participation étudiante aux activités parascolaires serait dans un tel contexte plus élevée qu'ailleurs.

Ajoutons en terminant que le document ministériel Elèves, étudiants, étudiantes: une présence active et responsable évoque comme mesure susceptible d'être favorisée le fait de "confier aux élèves eux-mêmes la responsabilité, incluant la gestion, de certains services sportifs et socio-culturels qui leur sont destinés"<sup>(1)</sup>.

---

1. Gouvernement du Québec (Ministère de l'Éducation), op. cit., p. 25.



### CONCLUSION

La participation étudiante aux activités parascolaires doit être située dans le cadre plus large de l'engagement des jeunes. Celui-ci a connu une évolution dans son intensité et ses formes depuis une vingtaine d'années, si bien que les points de repère à partir desquels appréhender le phénomène ne peuvent être les mêmes. Entre autres, la conjoncture économique et socio-politique s'est modifiée, au Québec et ailleurs, avec de profondes répercussions sur la situation des jeunes. Si on veut parler d'un problème de participation, il faut donc voir qu'il déborde largement des frontières des collèges, à la fois dans ses causes et sa portée. Cela n'empêche pas qu'il soit possible d'intervenir à l'intérieur des collèges pour lever quelques obstacles et établir des conditions plus favorables à l'implication des étudiants. Nous pouvons à cet égard opérer certains rapprochements entre les remarques formulées dans la deuxième partie et les résultats du questionnaire adressé aux membres étudiants du conseil d'administration et de la commission pédagogique.

Il y a d'abord le climat des institutions, l'attitude de l'administration et des professeurs qui gagneraient à davantage valoriser la participation, que ce soit dans les activités parascolaires ou les

instances. En ce sens, un état d'esprit empreint d'ouverture et de confiance devrait présider aux rapports qu'entretiennent dans le quotidien les personnels des collèges avec les étudiants.

Il appert aussi que le manque de temps constitue un frein certain à la participation pour bon nombre d'étudiants. Il y a d'une part ceux qui n'ont tout simplement pas la disponibilité requise pour militer dans des organismes, ou s'impliquer dans diverses activités. S'il n'est guère possible d'éviter, compte tenu de la configuration actuelle de certains programmes et de leurs lourdes exigences, que des étudiants soient confrontés à un horaire très chargé, tout ou moins pourrait-on voir à préserver ou aménager dans cet horaire des pauses communes pour les étudiants.

D'autre part, ceux qui s'impliquent activement le font souvent au détriment de leurs activités académiques. Plusieurs ont peine à concilier ces deux volets. La participation aux activités parascolaires relève d'un choix personnel et volontaire, qui doit bien entendu le demeurer. L'étudiant s'y engage car il estime en tirer un enrichissement, et pouvoir ainsi mettre en valeur des dimensions de sa personnalité négligée par la formation régulière; il souhaite oeuvrer à l'amélioration des conditions de la collectivité dont il fait partie, rendre l'environnement du collège plus vivant et "vivable". Cela doit-il nécessairement avoir comme contrepartie de le

pénaliser sur le plan des résultats scolaires? Vient ici se greffer toute la question de l'accréditation de la participation. S'il importe de l'encourager et de mieux la reconnaître, est-ce que cela doit passer par une rémunération sous forme de crédits?

Il se dessine un courant assez favorable à cette éventualité parmi les étudiants comme en témoigne entre autres notre enquête. Des réserves subsistent néanmoins quant au danger de compromettre la connotation de gratuité rattachée à l'implication. Nous trouvons pour notre part particulièrement intéressante la formule des projets qui permettent, dans une perspective d'auto-formation, d'atteindre les objectifs d'un cours ou d'un programme par des voies non traditionnelles. C'est là un moyen privilégié de briser le cloisonnement existant entre les activités académiques et parascolaires, afin d'intégrer dans le processus d'apprentissage des dimensions qui apparaissent à la fois nécessaires et complémentaires. Il serait en ce sens souhaitable que s'étende à d'autres collèges le système des projets.

Au chapitre de la participation aux instances, nous avons pu constater que les membres étudiants formulent une appréciation généralement positive de leur expérience. Ils semblent cependant y exercer une influence mitigée, notamment au conseil d'administration où leur poids est dérisoire. Le fort roulement des représentants

étudiants au conseil et à la commission pédagogique n'est pas non plus propice à l'affirmation d'une présence aguerrie et considérée. Ceci renvoie à la brièveté du séjour au collège mais aussi aux conditions plus ou moins favorables dans lesquelles s'exerce la participation.

Pour l'heure, si la grande majorité des associations étudiantes acceptent de déléguer des représentants sur les instances, elles demeurent sceptiques quant aux retombées réelles de la chose. Certaines revendiquent en conséquence un accroissement du nombre de membres étudiants. Nous croyons aussi que la voie étudiante doit mieux se faire entendre, au sein des collèges, dans une perspective de véritable gestion participative. Ceci doit se concrétiser par une meilleure représentation au niveau des instances supérieures, mais aussi par la mise en place à une échelle plus réduite, celle des départements, de mécanismes permettant aux étudiants d'exprimer et faire valoir leurs points de vue.

Par ailleurs, s'il est un lieu où devrait aller de soi une forte responsabilité étudiante, c'est le domaine de la vie étudiante. Sans prétendre à un quelconque modèle, on peut penser à la lumière de quelques expériences qu'il serait possible d'aller beaucoup plus loin afin d'assurer aux premiers concernés l'exercice d'un contrôle effectif sur les services aux étudiants. La participation à la

gestion de services, à l'organisation d'activités comme aux instances de décision à caractère administratif ou pédagogique constituent pour les étudiants autant d'occasion d'apprentissage, qu'il importe de multiplier.

Au terme de cette étude sur la participation étudiante, nous voudrions formuler une recommandation en ce qui a trait à la présence étudiante au Conseil des collèges. Conformément au voeu exprimé par certains des étudiants rencontrés, nous considérerions comme souhaitable et légitime l'inclusion dans les rangs du Conseil de membres étudiants. Un comité ad hoc constitué de représentants étudiants pourrait aussi apporter un précieux éclairage à l'orientation des travaux de l'organisme, notamment pour tout ce qui concerne la condition étudiante.



BIBLIOGRAPHIE

1. Livres et documents

ASSOCIATION QUEBECOISE DE PEDAGOGIE COLLEGIALE

L'Etudiant de cégep. Le connaître pour quoi... faire?  
Actes du troisième colloque annuel de l'AQPC tenue à  
Québec les 8-9-10 juin 1983-1984. 265p.

BABY, Antoine

Des styles et des époques chez les jeunes. Jalons d'une  
problématique conjoncturelle de sociologie de la jeunesse,  
mars 1979. 29 p.

BELANGER, Pierre

Le mouvement étudiant québécois: son passé, ses revendications et ses luttes, Montréal, Association nationale des étudiantes et étudiants du Québec, 1984. 207 p.

BIELINSKI, Elizabeth & BRAIS, Yves

L'Etudiant au Cégep, Documents: Etudes et recherches 2-17,  
2-20, 2-25, Québec, Direction générale de la planification,  
Ministère de l'Education, 1971, 1972. 3 t.

BOUCHER, Robert (et autres)

Préoccupations et problèmes des étudiants au Cégep de Limoilou, Limoilou, Cégep de Limoilou, octobre 1978. 127 p.

BOUDREAU, Léonce (et autres)

La vie associative des étudiants; projet de réaction au document ministériel intitulé: Elèves, étudiants, étudiantes: présence active et responsable, Montréal, Fédération des cégeps, 25 février 1983. 21 p.

CEGEP DE MATANE

L'étudiant 1971-1972, Matane, mai 1971. 44 p.

CEGEP DE RIMOUSKI

Rapport du Comité spécial d'étude sur l'accréditation de certaines activités parascolaires au Comité de coordination des directeurs de service du Collège de Rimouski, Rimouski, mai 1972. 55 p.

CEGEP DE RIVIERE-DU-LOUP

Colloque "Vie étudiante", Rapport novembre 1982. 8 p.

CEGEP DE RIVIERE-DU-LOUP

Le soleil se lève à l'Est, Rapport de la rencontre culturelle et sociale des cégeps de l'Est du Québec, mai 1984. 53 p. et annexe.

CHABOT, Guy

L'animation socio-culturelle et les besoins des étudiants dans les collèges, (Association des animateurs et animatrices socio-culturels des cégeps), 1984. 35p.

COLLEGE DE L'ASSOMPTION

Les activités éducatives créditable; texte d'expérimentation, L'Assomption, 30 octobre 1972. 18 p.

DENIS, Guy

Analyse du sondage C.R.O.P. sur la participation étudiante au Cégep de Sherbrooke, Cégep de Sherbrooke, avril 1971. 51 p.

DUMAS, Suzanne, ROCHAIS, Gérard & TREMBLAY, Henri

Une génération silencieusement lucide? (Vers un profil socio-culturel des jeunes de 15 à 20 ans), Québec, MEQ, Direction de la recherche, 1982. 78 p.

FEDERATION DES ASSOCIATIONS ETUDIANTES COLLEGIALES DU QUEBEC

Mémoire sur Le Cégep de demain: pouvoirs et responsabilités, (Adressé au Conseil des collèges), Lauzon, 27 mars 1984. 34 p.

FEDERATION DES ASSOCIATIONS ETUDIANTES COLLEGIALES DU QUEBEC

Proposition de politique relative à la reconnaissance des apprentissages acquis par l'activité parascolaire, novembre 1984. 11 p.

FEDERATION DES CEGEPS

La vie associative des étudiants: lieux et formes de regroupements et de participation des étudiants dans les cégeps, (décembre 1982), Montréal, janvier 1983. 42 p. et annexe.

GROU, Michel

Programme Éducation Participation, Drummondville, Cégep régional Bourgchemin, Campus de Drummondville, 1974. 17 p.

JEANMART, Pierre

"Faire-savoir-faire": rapport d'étude sur l'accréditation des activités étudiantes et la reconnaissance des acquis, Lauzon (Lévis), Cégep de Lévis-Lauzon, mai 1984. 84 p. et annexe.

LAFRANCE, Michel et al.

Accréditation des activités parascolaires, Fédération des associations étudiantes collégiales du Québec, novembre 1984. 78 p.

LANDRY, Francine

Les étudiants du Cégep F.-X. Garneau: enquête socio-économique et pédagogique, Québec, Cégep François-Xavier Garneau, décembre 1975. 91 p.

LEBEL, Denis & MORAND, Jean-Denis

Accréditation de certains types d'initiatives de formation: rapport final 1972-73, Québec, Cégep de Limoilou, octobre 1973. 86 p.

LEBEL, Denis

Expérience de créditation d'activités éducatives; rapport final, Québec, Cégep de Limoilou, octobre 1972. 16 p.

LEBEL, Denis

Tentative pour centrer la pédagogie sur l'étudiant, Québec, Cégep de Limoilou, septembre 1973. 29 p.

MILETTE, Marc (et autres)

Rapport sur les préoccupations et attentes des étudiants de 1<sup>ère</sup> année du Collège Ahuntsic, Montréal, Cégep Ahuntsic, septembre 1980. 67 p.

QUEBEC (PROVINCE) MINISTERE DE L'EDUCATION

Elèves, étudiants, étudiantes: présence active et responsable; orientations et voies d'action, Québec, 1982. 31 p.

QUEBEC (PROVINCE) MINISTERE DE L'EDUCATION

En collaboration avec la Fédération des cégeps. Les besoins de santé des élèves du collégial (analyse globale), juin 1983. 55 p.

QUEBEC (PROVINCE) MINISTERE DE L'EDUCATION

Les valeurs des jeunes de 16 à 20 ans, Québec 1980. 208 p.

SOMMET QUEBECOIS DE LA JEUNESSE

Rapport officiel des résolutions, 18-21 août 1983. Québec, 186 p.

SORECOM

Rapport sur les besoins et aspirations des jeunes des cégeps, mars 1983. 28 p.

SZPAKOWSKA, Janina-Klara et le groupe CONJUQ

Le Québec jeune 1978-1983: mini-banque d'information bibliographique sur la condition sociale des Québécois et Québécoises de 13 à 25 ans, Montréal, Université de Montréal, Ecole de bibliothéconomie, 1983. 368 p.

## 2. Articles

ALLAIRE, Luc

"La détresse de la jeunesse", Mouvement, hiver 1985, pp. 35-41.

BABY, Antoine

"Comme si la jeunesse n'existait plus", Magazine CEQ, automne 1982, pp. 24-27.

BORDELEAU, Henri-Paul

"Le rôle et le statut des activités parascolaires dans le processus d'apprentissage au cégep", L'Orientation professionnelle, Vol. 13, no 3, automne 1977, pp. 284-293.

DUPOIS, Jean-Pierre

"Vers un mouvement social des jeunes", Possible, 5 (1981), pp. 69-76.

GAULIN, Jean-Guy

"Les associations étudiantes: renouveau ou agonie lente?..."  
Cégepropos, numéro 79, décembre 1982, pp. 1-2.

GUY, Hermann

"Les besoins d'aide manifestés par les étudiants des collèges de l'Est du Québec", Prospectives, Vol. 13, no 4, décembre 1977, pp. 211-219.

LAZURE, Jacques

"Politiques et jeunes: deux mondes qui s'ignorent",  
Critère, no 35, printemps 1983, pp. 41-59.

MARCOTTE, Pierre & PINEAU, Lionel

"Une proposition d'accréditation d'activités parascolai-  
res", Prospectives, Vol. 8, no 4, septembre 1972,  
pp. 291-301.

SIMARD, Mireille

"La jeunesse et le nationalisme", Critère, 28 printemps  
1980, pp. 113-126.

## ANNEXE I

LISTE DES COLLEGES

## SECTEUR PUBLIC

I	Questionnaires complétés	Renseignements obtenus par téléphone
Abitibi-Témiscamingue		X
Ahuntsic		X
Alma	X	
André-Laurendeau	X	
Bois-de-Boulogne	X	
Champlain Campus Lennoxville	X	
Champlain Campus Saint-Lambert		X
Champlain Campus St. Lawrence	X	
Chicoutimi	X	
Dawson	X	
Drummondville		X
Edouard-Montpetit	X	
François-Xavier-Garneau		X
Gaspésie	X	
Centre spécialisé en pêches		X
Granby		X
Hauterive	X	
John Abbott		X
Joliette		X
Jonquière		X
La Pocatière	X	
Lévis-Lauzon		X
Limoilou		X
Lionel-Groulx		X
Maisonneuve		X
Matane	X	
Montmorency	X	

SECTEUR PUBLIC	Questionnaires complétés	Renseignements obtenus par téléphone
Outaouais		X
Campus Héritage		X
Région de l'amiante		X
Rimouski	X	
Institut de marine	X	
Rivière-du-Loup		X
Rosemont	X	
Saint-Félicien	X	
Sainte-Foy		X
Saint-Hyacinthe	X	
Saint-Jean-sur-Richelieu		X
Saint-Jérôme	X	
Saint-Laurent		X
Sept-Îles	X	
Shawinigan		X <sup>(1)</sup>
Sherbrooke		X
Sorel-Tracy		X
Trois-Rivières	X	
Valleyfield	X	
Vanier		X
Victoriaville		X <sup>(1)</sup>
Vieux-Montréal		X

---

1. Questionnaires complétés par téléphone

## SECTEUR PRIVE

II	Questionnaires complétés	Renseignements obtenus par tél. (ou rencontres)
André-Grasset		X
Bart		X
Ecole Supérieure de Musique de Nicolet		X
Ellis		X
Français		X
Jean-de-Brébeuf	X	
Laflèche		X
Lasalle (Collège)		X
Lasalle (Conservatoire)		X
L'Assomption		X
Lévis		X
Marguerite-Bourgeoys		X
Marianopolis		X
Marie-de-France		X
Marie-Victorin		X
Mérici		X
Notre-Dame (Collège de secrétariat)	X	
Notre-Dame-de-Foy		X
O'Sullivan (Montréal)		X
O'Sullivan (Québec)		X
Québec (Petit séminaire)		X
Saint-Augustin	X	
Saint-Georges	X	
Saint-Jean-Vianney	X	
Sherbrooke		X
Teccart	X	
Vincent d'Indy (Ecole de musique)		X



ANNEXE II

QUESTIONNAIRE ENVOYE AUX ASSOCIATIONS ETUDIANTES

LA PARTICIPATION ÉTUDIANTE AUX STRUCTURES DU COLLÈGE

Nom du collège: \_\_\_\_\_

Nom du répondant: \_\_\_\_\_

A) Le Conseil d'administration

1. Dans les collèges publics

Le Conseil d'administration du collège doit selon la Loi être composé, entre autres, de deux étudiants: un représentant des étudiants réguliers, un représentant des étudiants adultes. Combien de ces sièges sont présentement comblés?

les 2

un des 2

aucun

- Dans les cas où un ou deux représentants étudiants siègent au Conseil d'administration, par qui ont-ils été nommés?  
(Spécifiez pour chacun)

---

---

2. Dans les collèges privés, est-ce que la charte de l'institution prévoit la participation d'étudiants au Conseil d'administration (ou à une instance analogue)?

oui

Nombre: \_\_\_\_\_

non

Passez à la question 4

- Si oui, combien des sièges octroyés aux étudiants sont présentement comblés? \_\_\_\_\_

Par qui les représentants étudiants ont-ils été nommés?

---

3. Dans les cas où aucun étudiant ne siège présentement au Conseil d'administration du collège - public ou privé -, quelle en est la principale raison?

L'assemblée générale devant nommer le(s) représentant(s) étudiant(s) n'a pas été convoquée.

L'association étudiante ne juge pas utile de nommer des étudiants sur cette instance.

L'association étudiante n'a pas trouvé d'étudiants intéressés à y siéger.

En l'absence d'association étudiante reconnue, le collège n'a pas mis en marche le processus de nomination.

Autres (précisez): \_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

B) La Commission pédagogique

4. Existe-t-il présentement dans votre collège une commission pédagogique (ou une instance analogue)?

Oui

Non                      Passez à la question 9

5. Combien de fois s'est-elle réunie pendant l'année scolaire 1983-1984?: \_\_\_\_\_

6. Quelle en est la composition?

	Prévus	En fonction
Nombre de membres étudiants	_____	_____
Nombre total de membres	_____	_____

7. S'il y a présentement des membres étudiants à la Commission pédagogique, par qui ont-ils été nommés?

---

---

8. S'il n'y a pas d'étudiants à la Commission pédagogique, quelle en est la principale raison?

Il n'y a pas de place(s) prévue(s) pour les étudiants.

La composition de la Commission pédagogique prévoit des membres étudiants mais l'association étudiante ne juge pas utile d'en nommer.

L'association étudiante n'a pas trouvé d'étudiants pour combler les sièges disponibles.

Autres (précisez): \_\_\_\_\_

---

---

---

C) Les départements

9. Il existe dans la plupart des collèges des regroupements d'enseignants au niveau des départements (ou modules).

Est-ce que des étudiants participent à ces instances?  
(Attention: sont exclus les structures ou comités spécifiquement étudiants)

- Dans tous les départements
- Dans la moitié et plus des départements
- Dans une minorité de départements
- Dans aucun département

- Si vous disposez de données assez précises, quel est le nombre de départements (modules) où existe cette participation par rapport au nombre total?: \_\_\_\_\_

10. Dans les cas où des étudiants participent à des instances départementales, par qui ont-ils été nommés?

---

---

11. Dans les cas où les étudiants ne participent pas aux instances départementales, quelle en est la principale raison?

Il n'y a pas de place(s) prévue(s) pour les étudiants.

Les étudiants ne jugent pas utiles de participer à ce niveau.

Autres (Précisez) \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

D) La vie étudiante

Attention: Un certain nombre d'activités ou services reliés à la vie étudiante dépendent directement des associations. D'autres activités ou services relèvent plutôt du collège au niveau de leur financement et des employés qui y sont affectés. Nous ne nous intéressons pour les fins de cette enquête qu'à cette deuxième catégorie.

12. Y a-t-il des étudiants qui participent aux organismes ou comités responsables des services aux étudiants et des activités qui y sont reliées?

Oui

Non                      Passez à la question 16

13. Si oui, par qui ont-ils été nommés?

---

---

14. Dans ces instances, la participation étudiante est généralement

majoritaire

paritaire

minoritaire

15. A quel(s) niveau(x) les instances auxquelles des étudiants participent interviennent-elles? (Cochez le nombre de cases nécessaires)

Administration générale et gestion des services aux étudiants

Définition des grandes orientations des services aux étudiants

Choix et planification des activités

Organisation des activités "sur le terrain"

Autres (précisez): \_\_\_\_\_

---

16. Si non, quelle est la principale raison de l'absence d'étudiants dans ces instances?

Il n'y a pas de place(s) prévue(s) pour les étudiants.

Les étudiants disposent d'autres canaux (informels) pour faire valoir leurs besoins et attentes en matière de services aux étudiants et en sont satisfaits.

L'association étudiante n'a pas trouvé d'étudiants intéressés à participer dans ces instances.

Autres précisez (Précisez): \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

COMMENTAIRES - REMARQUES

\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

LISTE DES ÉTUDIANTS PARTICIPANT AUX DIVERSES INSTANCES DU COLLÈGE

Note: pourriez-vous indiquer s'il-vous-plait les nom, prénom, adresse et numéro de téléphone des personnes concernées.

Conseil d'administration: \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

Commission pédagogique: \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

Instances départementales

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

---

---

---

---

---

---

---

---

Services aux étudiants: \_\_\_\_\_

---

---

---

---

---

---

---

---

ANNEXE III

QUESTIONNAIRE ENVOYE AUX MEMBRES ETUDIANTS

LA PARTICIPATION ETUDIANTE AUX INSTANCES

DU COLLEGE

1. Inscrivez votre âge: \_\_\_\_\_ ans

ENCERCLEZ LE CHIFFRE QUI CORRESPOND  
A LA RÉPONSE APPROPRIÉE.

POUR MODIFIER UNE RÉPONSE, RAYEZ  
CLAIREMENT CELLE QUE VOUS AVEZ INDIQUÉE

ET INSCRIVEZ VOTRE NOUVELLE RÉPONSE  
A L'ENDROIT PRÉVU.

2. Sexe:

féminin 1

masculin 2

3. Secteur:

général 1

professionnel 2

4. Année d'étude:

1ère année 1

2ième année 2

3ième année 3

5. Concentration ou spécialisation:	
Techniques biologiques	1
Techniques physiques	2
Techniques humaines	3
Techniques de l'administration	4
Techniques artistiques	5
Sciences de la santé	6
Sciences pures	7
Sciences humaines	8
Sciences administratives	9
Arts ou lettres	10
6. Etudiant ou étudiante:	
à temps plein	1
à temps partiel	2
7. A quelle instance du collège participez-vous?	
Conseil d'administration	1
Commission pédagogique	2
Assemblée départementale	3
Services aux étudiants	4

8. Vous y siégez depuis combien de temps?
- |                 |   |
|-----------------|---|
| Moins de 3 mois | 1 |
| De 3 à 6 mois   | 2 |
| De 7 à 12 mois  | 3 |
| Plus d'un an    | 4 |
9. Comment avez-vous été recruté pour siéger comme représentant étudiant sur cette instance?
- J'étais en rapport étroit avec l'association étudiante (par exemple comme membre de l'exécutif ou d'un comité) et celle-ci a soutenu ma candidature. 1
- J'ai été approché-e par un (ou des) professeur ou administrateur du collège. 2
- J'ai appris qu'il y avait un poste à combler et j'ai moi-même présenté ma candidature. 3
- Autre (précisez) \_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_ 4
10. Quelle est la fréquence des réunions auxquelles vous assistez comme membre de cette instance?
- |  |   |
|--|---|
| 1 à 2 fois par session                           | 1 |
| 3 à 4 fois par session                           | 2 |
| 5 fois et plus par session (plus d'une par mois) | 3 |

11. Jusqu'à maintenant, à quelle proportion de l'ensemble des réunions de l'instance avez-vous été en mesure d'assister?

- |                                   |   |
|-----------------------------------|---|
| A toutes les réunions             | 1 |
| A plus de la moitié des réunions  | 2 |
| A environ la moitié des réunions  | 3 |
| A moins de la moitié des réunions | 4 |
| A aucune réunion                  | 5 |

SI VOUS AVEZ ENCERCLÉ LE CHIFFRE 5,  
PASSEZ A LA QUESTION 42

12. Sans compter le temps consacré aux réunions, combien de temps vous demande votre participation à l'instance du collège (par exemple pour la lecture et la préparation des dossiers, les discussions avec l'association étudiante ou d'autres intervenants concernés, le travail en sous-comité, etc.)?

- |                            |   |
|----------------------------|---|
| Moins de 5 heures par mois | 1 |
| De 5 à 10 heures par mois  | 2 |
| De 11 à 15 heures par mois | 3 |
| De 16 à 20 heures par mois | 4 |
| Plus de 20 heures par mois | 5 |

POUR CHACUN DES ÉNONCÉS SUIVANTS,  
INDIQUEZ VOTRE ACCORD OU VOTRE  
DÉSACCORD EN ENCERCLANT LE CHIFFRE APPROPRIÉ

- TOUT À FAIT D'ACCORD 1
- PLUTÔT D'ACCORD 2
- NI EN ACCORD NI EN DÉSACCORD 3
- PLUTÔT EN DÉSACCORD 4
- TOUT À FAIT EN DÉSACCORD 5

13. Je dispose de suffisamment de temps pour participer adéquatement aux travaux de l'instance sur laquelle je siège.

1 2 3 4 5

14. J'ai généralement de bons rapports avec les autres membres (non-étudiants) de l'instance.

1 2 3 4 5

15. La participation d'étudiant-e(s) à l'instance dont je suis membre n'est pas utile au fonctionnement du collège.

1 2 3 4 5

16. J'exerce une influence sur les décisions de l'instance sur laquelle je siège.

1 2 3 4 5

17. Le fait de participer à une instance du collège n'est pas valorisé par les autorités du collège.

1 2 3 4 5

18. L'instance à laquelle je participe est un lieu propice pour faire valoir les intérêts et le point de vue des étudiant-e-s. 1 2 3 4 5
19. Je suis souvent isolé-e par rapport aux autres membres (non-étudiants) de l'instance lorsque se prennent les décisions. 1 2 3 4 5
20. J'apprends davantage par mon implication au niveau para-scolaire que dans mes cours réguliers. 1 2 3 4 5
21. On ne me communique pas toutes les informations dont j'aurais besoin pour me prononcer lors de l'étude des divers dossiers. 1 2 3 4 5
22. J'ai l'impression de fournir une contribution valable aux travaux de l'instance sur laquelle je siège. 1 2 3 4 5
23. Le fait de s'impliquer au niveau para-scolaire n'est pas valorisé par les professeurs. 1 2 3 4 5
24. Les autres membres (non-étudiants) semblent apprécier mon apport aux travaux et délibérations de l'instance. 1 2 3 4 5
25. J'ai souvent l'impression de me sentir dépassé-e par les questions discutées lors des réunions. 1 2 3 4 5

- |     |   |   |   |   |   |   |
|-----|---|---|---|---|---|---|
| 26. | Ma participation à cette instance du collège a des retombées bénéfiques pour les étudiant-e-s.  | 1 | 2 | 3 | 4 | 5 |
| 27. | L'attitude des autres membres (non-étudiants) de l'instance indique qu'ils préféreraient que les étudiants soient absents.                  | 1 | 2 | 3 | 4 | 5 |
| 28. | Les étudiant-e-s que je côtoie sont intéressé-e-s à savoir de quoi il est question dans les réunions de l'instance à laquelle je participe. | 1 | 2 | 3 | 4 | 5 |
| 29. | Ma participation à une instance du collège nuit à mes résultats scolaires.  | 1 | 2 | 3 | 4 | 5 |
| 30. | Je me sens à l'aise dans mon rôle de membre étudiant d'une instance du collège.   | 1 | 2 | 3 | 4 | 5 |
| 31. | Les sujets abordés lors des réunions sont généralement intéressants.  | 1 | 2 | 3 | 4 | 5 |
| 32. | S'il n'y avait pas d'étudiant-e-s membres de cette instance, cela ne changerait pas grand chose.  | 1 | 2 | 3 | 4 | 5 |
| 33. | Le fait de participer à une instance du collège constitue une expérience enrichissante sur le plan personnel.                               | 1 | 2 | 3 | 4 | 5 |

34. J'ai de la difficulté à concilier ma participation à une instance du collège avec mes activités académiques. 1 2 3 4 5
35. Les autres membres (non-étudiants) de l'instance me considèrent sur un même pied d'égalité qu'eux. 1 2 3 4 5
36. Les étudiant-e-s devraient pouvoir obtenir des crédits pour leur participation à une instance du collège. 1 2 3 4 5
37. Si les étudiant-e-s ne participent pas beaucoup dans les activités parascolaires, c'est parce que leurs cours ne leur en laissent pas le temps. 1 2 3 4 5

ENCERCLEZ LE CHIFFRE QUI CORRESPOND  
À LA RÉPONSE APPROPRIÉE

- |              |   |  |  |  |
|--------------|---|--|--|--|
| JAMAIS       | 1 |  |  |  |
| A L'OCCASION | 2 |  |  |  |
| SOUVENT      | 3 |  |  |  |
| TRÈS SOUVENT | 4 |  |  |  |
38. Les membres de l'exécutif de l'association étudiante s'informent auprès de moi du contenu des réunions de l'instance sur laquelle je siége. 1 2 3 4
39. Je fais des compte-rendus des réunions auxquelles j'assiste lors des réunions de l'exécutif de l'association étudiante. 1 2 3 4
40. Avant de prendre position sur une question débattue dans l'instance sur laquelle je siége, je vais chercher un mandat (position) de l'association étudiante. 1 2 3 4
41. J'informe les étudiants réunis en assemblée générale des questions débattues dans l'instance sur laquelle je siége. 1 2 3 4

ENCERCLEZ LE NOMBRE DE RÉPONSES NÉCESSAIRE

42. En plus de siéger à une instance du collège, êtes-vous impliqué-e comme membre d'autre(s) comité(s) ou organisme(s)?

Comité exécutif de l'association étudiante ou conseil de concentration 1

Radio ou journal étudiant 2

Comité d'animation socio-culturel 3

Comité socio-politique (sur l'environnement, le Tiers-Monde, etc...) 4

Autres (précisez): \_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_ 5

43. Est-ce que vous êtes impliqué(e) dans un (ou des) comité ou organisme(s) à l'extérieur du collège? Précisez-en la nature:

\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_



